



Reflet

BULLETIN COMMUNAL DE
WALDIGHOFFEN

HIVER 2021

SOMMAIRE

04. PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

06. RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20. MEDIATHÈQUE

23. AGENDA

24. AU FIL DES JOURS

42. TRAVAUX

44. LA COMMUNE VOUS INFORME

52. ETAT - CIVIL

54. LES GRANDS ANNIVERSAIRES

58. JUBILAIRES



Le mot du Maire



Chères Waldighoffenoises, Chers Waldighoffenois,

L'hiver frappe à la porte laissant derrière lui de beaux souvenirs d'été et d'automne. Assurer le retour en classe bienveillant pour les membres de la communauté éducative et nos enfants a été une priorité, car, nous le savons, le contexte pandémique n'est pas encore derrière nous. La stratégie vaccinale se poursuit et nous invite à rester prudents. Nous vous présentons dans ce « Reflet » un résumé des actions menées depuis le début de l'année.

Pour le plus grand plaisir des enfants et des parents et après les contrôles de sécurité réglementaires, l'aire de jeux tant attendue est à présent ouverte. Côté médiathèque, Monsieur Thibault Clerc, titulaire d'une licence d'histoire et d'une formation d'auxiliaire de bibliothèque, remplace depuis le mois de novembre madame Julie Schlegel, en congé de maternité. Afin d'élargir les plages d'ouverture au public et d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, la médiathèque sera dorénavant ouverte le samedi matin.

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 a été célébrée en présence de la sous-préfète, madame Armelle Ghayou. Je remercie l'Harmonie Concordia et son directeur monsieur Mario Weigel, le corps des sapeurs-pompiers sous les ordres du Lieutenant Sébastien Wittlin ainsi que les enfants de l'école « Les Nivéoles » et sa directrice madame Céline Andelfinger pour leur précieuse participation.

Après le succès rencontré en 2020 et au vu de la situation sanitaire actuelle, l'opération des bons-cadeaux de Noël pour les aînés a été reconduite. Elle remplace cette année encore le traditionnel repas de Noël. L'état d'urgence sanitaire venant d'être prolongé jusqu'à la fin juillet 2022 par le gouvernement nous oblige à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires.

2022 sera également une année riche sur le plan politique pour notre pays avec les élections présidentielles et législatives. Espérons qu'il s'en suive un essor économique pour nos entreprises.

Je souhaite non seulement la bienvenue mais aussi la réussite aux nouveaux commerçants et associations qui ont choisi notre commune pour développer leur activité notamment Monsieur Stéphane Stéphane Vilhem qui a modernisé et augmenté l'offre de l'Intermarché, lequel est sous la gestion de Monsieur et Madame Echard depuis le départ en retraite de Monsieur Deleau ; ou encore Madame Martine Aubert, qui a créé l'Association Sportive Nouvelle Génération.

Les traditionnelles fêtes de Noël et du Nouvel An vont venir rythmer la fin de l'année 2021 qui approche à grands pas. Elles sont synonymes de convivialité, de joie et de retrouvailles avec vos proches. Je vous souhaite sincèrement le meilleur, entourés des vôtres.

Bien cordialement.

Votre Maire,
Jean-Claude SCHIELIN

PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Claude
SCHIELIN
Maire



Béatrice EGLIN
**Conseillère
municipale**



Mallory FISCHER
**Conseillère
municipale**



Marc GLATTACKER
**Conseiller
municipal**



Fabien DIETSCHY
1er adjoint

Délégué aux affaires
financières, à l'urbanisme,
au commerce et à
l'artisanat, à la vie
économique et associative
et au devoir de mémoire



Eliane OSINSKI
2ème adjoint

Déléguée aux
domaines culturels,
aux affaires scolaires,
à la jeunesse, aux
manifestations et à la
politique sociale



Judith HENGY
**Conseillère
municipale**



Dominique ISPA
**Conseillère
municipale**



Etienne MARY
**Conseiller
municipal**



Serge HATSCH
3ème adjoint

Délégué aux affaires
techniques de la
commune



Sylvie BURGER
4ème adjoint

Déléguée à la
communication, aux
affaires relatives
au développement
économique, à
l'organisation de la
journée citoyenne
ainsi qu'à l'accueil des
nouveaux habitants



Gisèle
SCHUR
**Conseillère
municipale**



Nicolas
WELMELINGER
**Conseiller
municipal**



Nathalie GAISSER
**Conseillère
municipale**



Michel
NUSSBAUMER
5ème adjoint

Délégué aux affaires
électorales, au
cultuel, aux seniors,
au cadre de vie et au
cimetière



Cyrille
ZIMMERMANN
**Conseiller
municipal délégué**

Délégué dans
les domaines de
l'environnement,
des manifestations
communales, de la
communication et
du développement
économique



Christophe
GRUNENWALD
**Conseiller
municipal**



Patrick RIEGERT
**Conseiller
municipal**



Thérèse SCHMITT
**Conseillère
municipale**

SYNTHÈSE DES COMPTES-RENDUS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note : les comptes-rendus intégraux sont disponibles sur le site internet de la Commune (www.waldighoffen.com) et en mairie. Seule figure ci-après la synthèse des comptes-rendus approuvés par le Conseil Municipal à la date d'impression du bulletin municipal.

SÉANCE DU 16 MARS 2021

Membres présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, adjoints, M. ZIMMERMANN Cyrille, conseiller municipal délégué, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme SCHUR Gisèle, M. GLATTACKER Marc, Mme FISCHER Mallory, M. RIEGERT Patrick, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie,

Membres absents :

Excusés : Mme HENGY Judith (procuration à Eglin Béatrice), M. WELMELINGER Nicolas (procuration à Fischer Mallory), Mme SCHMITT Thérèse (procuration à Riegert Patrick).

M. le Maire accueille M. Alexis Margraff, Conseiller aux décideurs locaux, ancien comptable du Trésor de Ferrette.

M. Margraff explique que suite aux transferts des Perceptions de Ferrette et de Dannemarie vers un lieu unique à Altkirch, il a été créé un réseau de proximité de la DGFIP. Le rôle du Conseiller aux décideurs locaux est de guider les élus locaux, et de créer des points d'accueil de proximité où les usagers peuvent se renseigner sur des questions en matière de fiscalité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les conseillers municipaux ont été destinataires, en même temps que la convocation, d'un document présentant les crédits réalisés pendant l'exercice 2020 et les propositions pour l'exercice 2021, pour chaque compte budgétaire.

M. Dietschy Fabien présente les totaux des dépenses et recettes réalisées pendant l'exercice 2020 dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Jean-Claude Schielin, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020 résumé comme suit :

Section de fonctionnement :

> **recettes : 1 299 013,15 €**

> **dépenses : 968 023,80 €**

soit un excédent de **330 989,35 €**

> **report de 2019 en section de fonctionnement : 0,00 €**

Soit un excédent de **330 989,35 €**

Section d'investissement :

> **recettes : 603 995,29 €**

> **dépenses : 391 711,63 €**

Soit un excédent de **212 283,66 €**

> **report 2019 en section d'investissement (déficit) : 666 144,47 €**

soit un déficit de **453 860,81 €**.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2020 en section investissement s'élèvent, en **recettes à 470 740,00 €** et en **dépenses à 363 850,00 €**.

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal a statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

M. Dietschy Fabien présente les résultats financiers de l'exercice 2020 et la proposition de son affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **330 989,35 €**

- un déficit d'investissement de **453 860,81 €**

- un excédent sur les restes à réaliser en investissement de **108 890,00 €**

Décide à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2021, le résultat de fonctionnement comme suit :

> **compte R002** - résultat de fonctionnement reporté : **0,00 €**

> **compte R1068** - excédents de fonctionnement capitalisés : **330 989,35 €**

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

A la demande de M. le Maire, M. Alexis Margraff explique les dispositions de la loi de finances concernant la réforme de la fiscalité locale relative à la suppression de la taxe d'habitation : depuis 2020 et jusqu'en 2023, environ 80 % des foyers fiscaux français ne paieront plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale, uniquement sur les résidences secondaires.

Les 20 % des contribuables restants verront leur taxe d'habitation supprimée peu à peu sur un période de 3 ans à compter de 2021.

Il n'y aura pas de reversement aux Communes de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais une compensation de cette perte par la fusion de la part communale et de l'ex-part départementale de la taxe foncière bâtie, et l'application d'un coefficient correcteur pour équilibrer ce transfert.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de vote de la taxe d'habitation car elle est figée sur 2020 – 2021 et 2022 à son niveau de 2017.

La municipalité a décidé de ne pas appliquer d'augmentation des taux des taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux des contributions locales pour l'année 2021 à :

> Taxe foncière bâti : **30,33 %**

> Taxe foncière non bâti : **84,93 %**

Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6. BUDGET PRIMITIF 2021

M. Dietschy Fabien informe l'assemblée que le projet de budget a été présenté à la Commission des Finances le 15 mars 2021.

Examen de la section de fonctionnement :

M. Dietschy Fabien énonce chaque proposition de crédit de tous les articles budgétaires en section de fonctionnement.

M. Riegert Patrick trouve prématuré de voter le budget à cette date.

M. le Maire lui répond qu'il a décidé de le présenter le 16 mars pour engager les travaux d'investissement au plus vite malgré la décision de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget et précise que bon nombre de Communes ont déjà voté leur budget.

Examen de la section d'investissement :

M. Dietschy Fabien énonce chaque proposition de crédit de tous les articles budgétaires en section d'investissement.

Vu les instructions relatives à la comptabilité M14, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Mmes et MM Riegert Patrick, Schmitt Thérèse, Grunenwald Christophe et Gaisser Nathalie votant contre,

Vote le budget 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

> **Dépenses : 1 244 060 €.**

> **Recettes : 1 244 060 €.**

Section d'investissement :

> **Dépenses : 1 472 560,81 €.**

> **Recettes : 1 472 560,81€.**

A la majorité : pour : 15 – contre : 4 – abstention : 0

7. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

> Décide de créer à compter du 18 mars 2021, un emploi permanent de responsable des services techniques relevant des grades d'adjoint technique territorial ou adjoint technique principal de 2ème classe ou adjoint technique principal de 1ère classe, ou agent de maîtrise territorial ou agent de maîtrise territorial principal, ou technicien territorial ou technicien territorial principal de 2ème classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures. L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Nature des fonctions : entretien des espaces verts, de la voirie, du matériel et des engins, des bâtiments communaux et des lieux publics, gérer l'équipe des ouvriers communaux en établissant des programmes de travaux et en coordonnant les activités.

> Décide de charger l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

> Charge l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VOIRIE DE LA RUE DE ROPPEZWILLER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> Sollicite une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace pour les travaux d'élargissement de la rue de Roppentzwiller.

> Sollicite une subvention dans le cadre du programme «Amendes de police» pour les travaux d'élargissement de la rue de Roppentzwiller.

> Autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et financière qui s'y rapportent.

Divers

> **Association Promowal :** M. Dietschy Fabien informe que l'association ACAW a nommé les membres faisant partie de Promowal. Il s'agit de MM. Brand Lionel, Walch Bernard et Christen Alain.

SÉANCE DU 09 JUILLET 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme BURGER Sylvie, M. DIETSCHY Fabien, Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, M. GLATTACKER, M. GRUNENWALD Christophe, M. HATSCH Serge, Mme HENGY Judith, Mme ISPA Dominique, M. MARY Etienne, M. NUSSBAUMER Michel, Mme OSINSKI Eliane, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT Thérèse, M. SCHIELIN Jean-Claude, Mme SCHUR Gisèle, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille.

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Denise ENDERLIN, présidente de la délégation spéciale. Elle rappelle que la délégation spéciale a été instituée par arrêté de Madame la Sous-Préfète d'Altkirch suite à la décision du Conseil d'Etat du 16 avril 2021 de rejeter la requête visant à annuler le jugement du 15 octobre 2020 du tribunal administratif annulant les opérations électorales de la Commune de Waldighoffen. Elle rappelle aussi que les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de pure administration et de gestion urgente, ainsi que de préparer les élections municipales.

2. ELECTION DU MAIRE

Résultats du premier tour de scrutin :

M. Schielin Jean-Claude a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Nom et prénom des candidats: (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
Riegert Patrick	4
Schielin Jean-Claude	14

3. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ÉLECTION DES ADJOINTS

Deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire ont été déposées. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

Nom et prénom des candidats: (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
DIETSCHY Fabien	15
SCHMITT Thérèse	4

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Dietschy Fabien. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste récapitulée ci-dessous :

DIETSCHY Fabien
OSINSKI Eliane
HATSCH Serge
BURGER Sylvie
NUSSBAUMER Michel

4. FIXATION DES INDEMNITÉS AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. le Maire propose la réduction de son indemnité et de celle de 4 adjoints. Cette économie permettra de verser une indemnité à un conseiller municipal, en l'occurrence M. Cyrille Zimmermann, auquel il souhaite donner délégation de fonction.

Sur demande de M. Riegert Patrick, il indique qu'il n'y a pas lieu de voter ce poste au sein du Conseil Municipal, mais qu'il devra prendre un arrêté municipal lui octroyant délégation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Tableau annexe à la délibération fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et du conseiller délégué :

Nom et fonction	Taux appliqué	Montant mensuel brut
Schielin Jean-Claude, maire	48,39 %	1 882,07 €
Dietschy Fabien, 1er adjoint	16,57 %	644,47 €
Osinski Eliane, 2ème adjoint	16,57 %	644,47 €
Hatsch Serge, 3ème adjoint	19,80 %	770,10 €
Burger Sylvie, 4ème adjoint	16,57 %	644,47 €
Nussbaumer Michel, 5ème adjoint	16,57 %	644,47 €
Zimmermann Cyrille, conseiller municipal	14,57 %	566,68 €

5. ELECTION DE DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU RHIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas voter au scrutin secret les délégués auprès du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin et désigne M. Dietschy Fabien et M. Hatsch Serge délégués auprès du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

6. ELECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT DES GARDES-CHAMPÊTRES INTERCOMMUNAUX - BRIGADE VERTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas voter au scrutin secret les délégués auprès du Syndicat des gardes-champêtres intercommunaux – Brigade Verte et désigne M. Glattacker Marc délégué titulaire et Mme Eglin Béatrice déléguée suppléante auprès du Syndicat mixte des Gardes Champêtres intercommunaux - Brigade Verte.

7. ELECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ILL

Le Conseil Municipal procède à l'élection de deux délégués auprès du Syndicat mixte de l'III. Se sont portés candidats : M. Schielin Jean-Claude, M. Zimmermann Cyrille et M. Riegert Patrick.

Ont obtenus :

M. Schielin Jean-Claude : 15 voix

M. Zimmermann Cyrille : 15 voix

M. Riegert Patrick : 4 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas voter au scrutin secret les délégués auprès du Syndicat Mixte de l'III et désigne M. Schielin Jean-Claude, délégué titulaire et M. Zimmermann Cyrille, délégué suppléant auprès du Syndicat mixte de l'III.

8. ELECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION FORESTIÈRE - RÉGION ALTKIRCH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas voter au scrutin secret les délégués auprès du Syndicat intercommunal pour la gestion forestière – région Altkirch et désigne M Mary Etienne, délégué titulaire et M Welmelinger Nicolas, délégué suppléant auprès du Syndicat intercommunal pour la gestion forestière.

SÉANCE DU 15 JUILLET 2021

Membres présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme SCHUR Gisèle, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, Mme FISCHER Mallory, M. RIEGERT Patrick, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie.

Membres absents :

Excusés : Mme HENGY Judith (procuration à EGLIN Béatrice), Mme SCHMITT Thérèse (procuration à RIEGERT Patrick), M. GLATTACKER Marc, à partir de 20 h 18, (procuration à Mme FISCHER Mallory).

1. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal après l'élection du Maire et des Adjoints, il est donné lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Une copie de la charte de l'élu ainsi que du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » sont remis à chaque conseiller.

2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

M. le Maire propose une liste unique, comportant des membres de la liste municipale majoritaire et de la liste municipale minoritaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Membres titulaires :

M Mary Etienne
M Hatsch Serge
M Riegert Patrick

Membres suppléants :

M. Glattacker Marc
M. Nussbaumer Michel
Mme Schmitt Thérèse

3. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne délégation à M. le Maire, pour toute la durée de la présente mandature pour :

- > De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur au seuil défini par décret, et ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- > De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- > De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- > D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 € ;
- > D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en défense qu'en demande et devant toutes les instances et degrés de juridiction, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (pour les communes de moins de 50 000 habitants) ;
- > De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 300 000 € ;
- > D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

4. VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ CLASSÉE BOIS ET FORÊTS - DROIT DE PRÉFÉRENCE

L'assemblée est informée que Mme Francine Ginette Augustine Grimler épouse Antoine José Walliser, a l'intention de mettre en vente la parcelle cadastrée section 5 n° 67, lieudit Blandersmatt, d'une contenance de 21,61 ares, de nature « bois ».

Conformément aux dispositions de l'article L.331-24 du code forestier, la Commune bénéficie dans le cas présent d'un droit de préférence.

Le terrain boisé est proposé à la vente pour le prix de 500 € auquel s'ajoute la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.

M. Dietschy dit qu'il faut visiter au préalable la forêt pour estimer le bois exploitable.

M. Riegert propose de demander l'avis d'un spécialiste, par exemple un agent de l'O.N.F. Il rappelle que l'équilibre financier concernant les opérations forestières de Waldighoffen n'est jamais atteint, les recettes étant toujours inférieures aux dépenses. Une acquisition n'est intéressante que si la parcelle a une surface importante et si le bois présent est de bonne qualité et en quantité satisfaisante.

Mme Ispa Dominique demande si la Commune a un intérêt à ajouter de la forêt à son patrimoine. Une acquisition d'une nouvelle parcelle forestière peut être pertinente si elle se situe à côté d'une forêt communale.

M. le Maire répond que les frais d'entretien de notre forêt, et des forêts en général, vont augmenter. Deux tiers de la forêt communale sont actuellement malades et devraient être replantés.

Ce point sera repris lors d'une prochaine séance.

5. CRÉATION DE POSTES D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT, POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Comme chaque année, M. le Maire propose d'embaucher plusieurs jeunes dans le cadre de jobs d'été, afin de renforcer l'équipe technique, pour la réalisation de travaux d'entretien des voiries, des espaces verts et du groupe scolaire

Le conseil municipal décide de créer, entre le 19 juillet 2021 et le 27 août 2021, six postes d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures sur une durée de 2 semaines chacun, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Le poste sera rémunéré par référence au 1er échelon du grade précité.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement d'agents sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel saisonnier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale, il autorise en conséquence M. le Maire à signer les contrats d'engagement

6. DIVERS

Fêtes villageoises : M. Dietschy Fabien informe que le marché aux puces prévu par le Club de basket se déroulera le 22 août 2021. Une fête foraine sera organisée par la société JPS de Hirsingue derrière la salle polyvalente du 06 août au 15 août 2021.

Travaux en cours :

- > Elargissement de la rue de Roppentzwiller,
- > Aire de jeux : des travaux de finition restent à faire. Une réunion de chantier aura lieu le jeudi 22 juillet. Mary Etienne se propose d'y participer étant donné ses connaissances techniques et administratives dans le domaine des marchés publics.
Un règlement encadrant l'utilisation de l'aire de jeux doit encore être réalisé. Une gaine vidéo a été posée dans l'éventualité de l'installation d'une vidéosurveillance.
Les ouvriers communaux vont transférer du matériel appartenant à la Commune stockés dans un local appartenant à un particulier vers une annexe de l'atelier communal.
M. Riegert Patrick informe qu'il a mis à disposition gracieusement depuis plusieurs années ce local pour le stockage de matériel communal, notamment les chalets utilisés pour le marché de Noël.

Travaux restant à engager :

- > Rue des Perdrix.
- > Réfection de trottoirs rue de la République.

Travaux non prévus au budget :

L'association de tennis demande une réfection des terrains. Il est nécessaire au préalable de régler les problèmes issus des eaux parasites s'écoulant sur le terrain et provenant soit d'une fuite d'un réseau d'assainissement, soit d'une source.

SÉANCE DU 31 AOUT 2021

Membres présents :

M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, Mme SCHUR Gisèle, M. GLATTACKER Marc, Mme FISCHER Mallory, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT Thérèse.

Membres absents :

Excusés : M. WELMELINGER Nicolas (procuration à Mme FISCHER Mallory), M. ZIMMERMANN Cyrille (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. GRUNENWALD Christophe (procuration à Mme SCHMITT Thérèse), Mme GAISSER Nathalie (procuration à M. RIEGERT Patrick)

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 16 MARS 2021, 09 JUILLET 2021 ET 15 JUILLET 2021

2. PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET ÉTAT DE PRÉVISION DES COUPES DANS LA FORÊT COMMUNALE

M. Capron Brewal, agent ONF, responsable de triage de Durmenach présente les prévisions des coupes dans la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- > Approuve le programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes pour l'année 2022 tel que résumé ci-dessus.
- > Donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe.
- > Donne son accord pour la vente du bois dans le cadre d'une vente groupée.
- > Donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final qui sera - présenté par l'O.N.F.
- > Prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.
- > Autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

3. NOMINATION D'UN GARDE-CHASSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'agrément de M. Charles BLOCH en tant que garde-chasse particulier du lot de chasse unique de Waldighoffen.

4. CONVENTION DE RÉPARTITION DE CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et les Communes haut-rhinoises et autorise M. le Maire à signer la convention.

5. APPROBATION DE LA CONVENTION RÉGISSANT LE SERVICE COMMUN D'AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

La Commune de Waldighoffen a délibéré le 20 février 2018 pour adhérer au service commun d'autorisation du droit des sols (ADS) de la Communauté de Communes Sundgau.

Les effets de ce service commun sont gérés par convention entre la Communauté de Communes et les Communes membres.

Les missions précises du service commun :

Le service instructeur de la Communauté de Communes Sundgau a les missions suivantes :

- > instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme qui ne sont pas instruites par la commune ;
- > archivage des actes instruits ;
- > suivi statistique ;
- > accueil et information des pétitionnaires ;
- > conseil et information auprès des communes sans production d'écrits spécifiques.

Cette convention s'applique à compter du 1er janvier 2021. Elle est conclue pour une période de trois ans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention régissant ce service dans les termes exposés et autorise M. le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Sundgau, et toutes pièces s'y rapportant.

6. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dresse la liste des personnes susceptibles de remplir les fonctions de commissaires de la Commission communale des impôts directs comme suit :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| > M. Hatsch Serge | > M. Eggenspieler Joseph |
| > Mme Ispa Dominique | > M. Grunenwald Christophe |
| > M. Munch Patrick | > Mme Gaisser Nathalie |
| > M. Welmeling Nicolas | > M. Muller Bernard |
| > Mme Litzler Michèle | > Mme Osinski Eliane |
| > M. Clo Bernard | > M. Eglin Mathieu |
| > M. Hirtzlin Laurent | > Mme Welmeling Mariette |
| > M. Kielbus Sébastien | > M. Baeumlin Alain |
| > M. Schur Gérard | > M. Eggenspieler François |
| > Mme Schmitt Thérèse | > M. Chretien Laurent |
| > M. Riegert Patrick | > M. Weigel Marc |
| > M. Nussbaumer Michel | > M. Gschwind Claude |

7. CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer à compter du 02 septembre 2021, deux postes d'agent contractuel relevant du grade d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à raison d'une durée hebdomadaire annualisée de 28 heures 25 minutes, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

Il autorise M. le Maire à procéder au recrutement de deux agents sur les deux postes précités et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.

8. RENONCEMENT À UN DROIT DE PRÉFÉRENCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer au droit de préférence pour la parcelle section 5 n° 67, lieudit Blandersmatt, bois, d'une contenance de 21,61 ares. Et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

9. PROPOSITION DE RÈGLEMENT POUR L'AIRE DE JEUX

M. Dietschy Fabien présente la proposition d'arrêté municipal réglementant l'utilisation de l'aire de jeux :

Article 1 : L'accès aux jeux est strictement réservé aux enfants de 3 à 12 ans, l'utilisation de l'aire de jeux est autorisée pendant les jours et horaires suivants : du lundi au dimanche de 10 heures à 20 heures en période estivale (juillet et août) et de 10 heures à 19 heures les autres mois.

Article 2 : L'entrée de la zone de loisirs est autorisée aux cycles pour « enfants » dont la taille des roues n'excède pas 16 pouces (indications mentionnées sur les pneus). La circulation de tous les autres cycles ne correspondant pas à cette catégorie est interdite. Toutefois il est toléré de pénétrer dans le parc municipal en tenant sa bicyclette à la main.

Article 3 : L'entrée de la zone de loisirs est interdite aux cyclomoteurs, motos et automobiles. Cependant, sont autorisés : les poussettes, les véhicules employés par les personnes handicapées, les véhicules municipaux, les entreprises ou concessionnaires chargés de la maintenance ainsi que ceux des services de Police, d'Incendie et de Secours.

Article 4 : Le public doit conserver une tenue décente et un comportement conforme aux bonnes mœurs et à l'ordre public. L'accès de la zone de loisirs est interdit à toute personne en état d'ivresse, sous l'emprise de stupéfiants ou dont la tenue ou le comportement est susceptible d'être source directe ou indirecte de gêne aux autres usagers.

Article 5 : Sont interdits sur l'aire de jeux :

- > L'utilisation d'appareils sonores, instruments de musique...
- > L'utilisation de tout engin dangereux (pistolet à billes, frondes, pétards...).

Article 6 : Les enfants fréquentant l'aire de jeux restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnant, lesquels doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux et les tranches d'âge auxquelles ils sont adaptés soient respectés.

Article 7 : La zone de loisirs constitue un espace public placé sous la protection et la surveillance de l'autorité municipale. Chaque usager est garant du maintien en l'état et du bon fonctionnement des espaces verts publics.

Article 8 : La zone de loisirs est ouverte au public. La commune se réserve le droit de fermer temporairement ses espaces verts en cas de grosses intempéries, par nécessité de service et en raison de circonstances particulières.

Article 9 : Le présent arrêté organise et règlemente l'utilisation de la zone de loisirs. Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 10 : Le Maire de Waldighoffen et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Les différentes autorisations et interdictions, accompagnées de pictogrammes, seront affichées sur un panneau d'informations qui sera installé à proximité de l'aire de jeux.

M. Glattacker Marc demande si l'aire sera fermée le soir, et si des caméras de surveillance sont prévues.

M. le Maire répond que des gaines ont été posées pour permettre l'installation de caméras en 2022.

M. Mary Etienne indique qu'il est possible de poser une ouverture/fermeture programmée du portillon.

M. Riegert Patrick demande pourquoi l'aire de jeux n'est pas accessible jusqu'à 20 h en juin, et pas seulement en juillet et août.

Mme Osinski Eliane répond que la réflexion concernant les horaires d'ouverture pendant la période estivale est basée sur les vacances scolaires d'été, mais qu'un horaire unique annuel d'ouverture jusqu'à 20h peut tout à fait être envisagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement pour l'aire de jeux en y apportant la modification suivante :

Article 1 :

L'accès aux jeux est strictement réservé aux enfants de 3 à 12 ans, l'utilisation de l'aire de jeux est autorisée pendant les jours et horaires suivants : du lundi au dimanche de 10 heures à 20 heures.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'arrêté municipal.

10. DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

10.1. Création des commissions communales

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'installation des commissions communales suivantes :

Commission « finances »

- M. Dietschy Fabien, rapporteur
- Mme Eglin Béatrice
- Mme Gaisser Nathalie
- M. Mary Etienne
- Mme Osinski Eliane
- M. Riegert Patrick
- M. Zimmermann Cyrille

Commission « vie associative »

- M. Zimmermann Cyrille, rapporteur
- M. Dietschy Fabien
- Mme Fischer Mallory
- M. Glattacker Marc
- Mme Hengy Judith
- M. Mary Etienne
- Mme Schmitt Thérèse

Commission « communication et vie économique et accueil des nouveaux arrivants »

- Mme Burger Sylvie, rapporteur
- M. Dietschy Fabien
- Mme Fischer Mallory
- Mme Gaisser Nathalie
- M. Glattacker Marc
- M. Nussbaumer Michel
- Mme Osinski Eliane
- M. Zimmermann Cyrille

Commission « urbanisme » :

- M. Dietschy Fabien, rapporteur
- Mme Eglin Béatrice
- M. Grunenwald Christophe
- M. Hatsch Serge
- Mme Hengy Judith
- Mme Ispa Dominique
- M. Nussbaumer Michel

Commission « affaires scolaires, transports scolaires, périscolaire, médiathèque »

- Mme Osinski Eliane, rapporteur
- M. Dietschy Fabien
- Mme Eglin Béatrice
- M. Glattacker Marc
- M. Hatsch Serge
- Mme Schmitt Thérèse
- Mme Schur Gisèle

Commission « cadre de vie, environnement et développement durable »

- M. Zimmermann Cyrille, rapporteur,
- M. Dietschy Fabien
- Mme Eglin Béatrice
- M. Glattacker Marc,
- M. Nussbaumer Michel
- M. Riegert Patrick
- Mme Schmitt Thérèse
- Mme Schur Gisèle
- M. Welmeling Nicolas

Commission « politique sénior et intergénérationnelle »

- M. Nussbaumer Michel, rapporteur
- Mme Burger Sylvie
- Mme Eglin Béatrice
- Mme Fischer Mallory
- Mme Hengy Judith
- Mme Osinski Eliane
- Mme Schmitt Thérèse
- Mme Schur Gisèle
- M. Welmeling Nicolas

Commission consultative de la chasse

- M. Dietschy Fabien
- M. Hatsch Serge

10.2. Commission de contrôle des listes électorales

Le conseil municipal, vu l'article L.19 nouveau du code électoral, désigne les membres de la commission de contrôle du répertoire électoral unique :

Membres titulaires :

- > M. Mary Etienne
- > Mme Ispa Dominique
- > Mme Eglin Béatrice

Conseillers municipaux de la liste « Toujours avec vous au cœur de l'action »,

- > M. Riegert Patrick
- > Mme Schmitt Thérèse

Conseillers municipaux de la liste « Vivre Waldighoffen »,

Membres suppléants :

- > Mme Hengy Judith
- > Mme Schur Gisèle
- > M. Welmelinger Nicolas

Conseillers municipaux de la liste « Toujours avec vous au cœur de l'action »,

- > M. Grunenwald Christophe
- > Mme Gaisser Nathalie

Conseillers municipaux de la liste « Vivre Waldighoffen »

10.3. Désignation du correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Dietschy Fabien au poste de correspondant défense de la Commune de Waldighoffen.

11. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

11.1 Non exercice du droit de préemption urbain

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire et en vertu de cette délégation, le Conseil Municipal prend note que M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain sur les déclarations présentées.

11.2. Déclaration d'intention d'aliéner - vente consorts Eggenspieler / Epoux Metzger

La Commune projette de faire poser une conduite d'eaux pluviales ainsi qu'une conduite d'assainissement dans la partie basse de la rue Bellevue. Le chemin existant actuellement est situé sur des parcelles privées, et partiellement sur le ban de la Commune d'Illtal. Préalablement aux travaux, il est indispensable d'acquiescer l'emprise foncière nécessaire aux travaux sur les Communes de Waldighoffen et d'Illtal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la préemption des parcelles cadastrées présentées et émet un avis favorable à la revente d'un terrain d'une surface de 1.90 ares, issu de la division de la parcelle cadastrée section 01 n°28, à M et Mme Metzger Bernard, pour un prix de 13 000 € l'are. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et financières concernant ce dossier.

12. DIVERS

> **Ecole :** M. Hatsch Serge informe qu'en raison de l'ouverture d'une classe dans l'école maternelle, la salle de classe n°4 a été aménagée pour accueillir les élèves. Par ailleurs, il a fait vérifier les sept groupes de VMC de l'ensemble du groupe scolaire.

> **Sécurité routière :** M. Hatsch Serge propose d'installer un miroir de sécurité au croisement de la rue d'Oberdorf sur la rue du 19 novembre, et de la rue de Willer sur la rue de la République. Il a aussi l'intention de déplacer deux places de stationnement dans la rue de la République, devant l'agence Groupama.

> **Incivilités :** M. Hatsch Serge signale que des dépôts sauvages de déchets sont régulièrement constatés le lundi près des bennes à verre. La Brigade Verte intervient pour rechercher les contrevenants.

> **Journée du patrimoine :** Mme Osinski Eliane annonce qu'une visite guidée du village sera organisée pendant la journée du patrimoine du 19 septembre 2021. Les deux visites seront réalisées par M. Haas Joseph, et permettront aux visiteurs de découvrir le passé du village. Un hommage sera également rendu à notre poète Nathan Katz.

> **Ecoles :** Mme Osinski Eliane rappelle l'ouverture d'une 5ème classe bilingue en maternelle, et informe que de nouveaux enseignants ont été nommés. Concernant le protocole sanitaire de lutte contre la Covid, le département est actuellement classé au niveau 2.

> **Expo-Habitat :** M. Dietschy Fabien informe que la 38ème Expo-Habitat du G.B.S. se tiendra du 04 mars au 07 mars 2022.

> **Sécurité routière :** Mme Eglin Béatrice demande si le marquage routier de la rue de Roppentzwiller peut être refait, au niveau du virage. M Hatsch Serge répond que le traçage sera réalisé.

> **Journée citoyenne :** Mme Burger Sylvie informe qu'une journée citoyenne se tiendra pendant la matinée du 25 septembre 2021.



LECTURES-JEUX

« Les aventures de p'tit bonhomme »

**Un nouveau rendez-vous pour les enfants de 5 à 8 ans
proposé par Julie – le 21 juillet 2021**

Après la lecture des aventures de p'tit bonhomme, deux jeux ont été proposés dans lesquels on retrouve les différents personnages rencontrés dans les histoires.



Lamédiathèque Nathan Katz vous propose une rétrospective des événements qui ont ponctué cette année écoulée dont le programme a évolué selon les protocoles sanitaires en vigueur et qui nous a obligé à annuler des spectacles et animations.

BÉBÉS LECTEURS

**Le rendez-vous des tout-petits
animé par Julie**

Destinés aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistantes maternelles, ces séances permettent aux tout-petits de découvrir et partager des histoires, des contes, des comptines et jeux de doigts.



Au pays des contes - le 28 juillet 2021



Fil et ficelle – le 30 juin 2021



Atelier poterie pour adulte : « Sculpture du Petit Prince » - le 10 juillet 2021



ATELIERS POTERIE

L'artiste céramiste Catherine Uhrweiller a animé trois ateliers poterie cet été. Les participants ont pu découvrir ou redécouvrir le plaisir de travailler l'argile.



JEU DE PISTE

**Animation proposée du 6 au 28 juillet 2021
par Julie pour enfants à partir de 6 ans**

A la veille des départs en vacances, Léon raton a décidé de faire une drôle de farce aux enfants : il a volé toutes les paires de tongs et les a cachés.

Sans tongs, pas de vacances à la mer pour les enfants !



« Le gnome des forêts » - le 15 juillet 2021



« La maison elfique » - le 19 juillet 2021

BIENTÔT À LA MEDIATHEQUE DE WALDIGHOFFEN :
LES 04 ET 05 FÉVRIER 2022

AGENDA DES
 MANIFESTATIONS
 2022



« HAND'S UP ! »
 DU THEATER LEJO



UN SPECTACLE PROGRAMMÉ EN PARTENARIAT AVEC
 LE FESTIVAL INTERNATIONAL JEUNE PUBLIC MOMIX

Depuis 1995, Leo Peterson fait avec ses marionnettes des spectacles et des petits films sous le nom de « Lejo ». Il a créé une forme unique et originale de théâtre de marionnettes uniquement avec des mains nues et des yeux en bois. « Hand's up ! » qui signifie « Mains en l'air ! » est un spectacle amusant sans texte et avec beaucoup de musique.

Un chien costaud, deux danseurs à claquettes, une vache avec un problème alimentaire, un chœur d'enfants avec son chef d'orchestre et de nombreux autres personnages passent en revue. Le public jeune ou plus âgé oublie rapidement qu'il est en train de regarder deux mains. Le spectacle « Hand's up ! » est une succession de scènes isolées et dure 45 minutes. C'est un véritable spectacle pour toute la famille.

VENDREDI 4 FÉVRIER

trois séances réservées aux
 élèves de l'école primaire de
 Waldighoffen

SAMEDI 5 FÉVRIER

séance tout public à partir de 3ans
 Horaire : **10h**
 Lieu : **Forum Salle Culturelle** rue des Ecoles Waldighoffen
 Durée du spectacle : **45 min**
 Tarif unique : **6€**

> RÉSERVATIONS OUVERTES À PARTIR DE JANVIER 2022

Médiathèque Nathan Katz Waldighoffen par téléphone au 03 89 68 94 40
 ou à la Mairie de Waldighoffen par téléphone 03 89 25 80 26
 ou par mail à la mairie : mairie.waldighoffen@wanadoo.fr

Suite aux dernières mesures gouvernementales, un pass sanitaire est indispensable pour toutes les personnes âgées de plus de 12 ans et 2 mois pour accéder à la salle.



16 JANVIER

1ère bourse aux jouets et aux vêtements d'enfants
 Salle polyvalente Nathan Katz

22 JANVIER

**Marche de Nuit et « rendez-vous des coureurs »
 du CSSPP Waldighoffen**
 Salle polyvalente Nathan Katz

5 FÉVRIER

Festival MOMIX – Spectacle « Hands-up »
 Médiathèque de Waldighoffen

24 FÉVRIER

Collecte de sang
 Complexe communal de Steinsoultz

DU 4 AU 7 MARS

38ème édition de l'Expo-habitat
 Salle polyvalente Nathan Katz

19 MARS

Matinée « Waldig'propre »
 Rendez-vous place Jeanne d'Arc

22 ET 23 MARS

Cirque « Festival de Cannes »
 Chapiteau près de la salle polyvalente Nathan Katz

29 AVRIL

Collecte de sang
 Salle polyvalente Nathan Katz

14 MAI

Matinée « Waldig'propre »
 Rendez-vous place Jeanne d'Arc

19 JUIN

Fête-Dieu interparoissale à Waldighoffen
 Eglise Saint-Pierre et Paul

LES ÉVÉNEMENTS AU FIL DES JOURS



ECOLE PRIMAIRE DE WALDIGHOFFEN

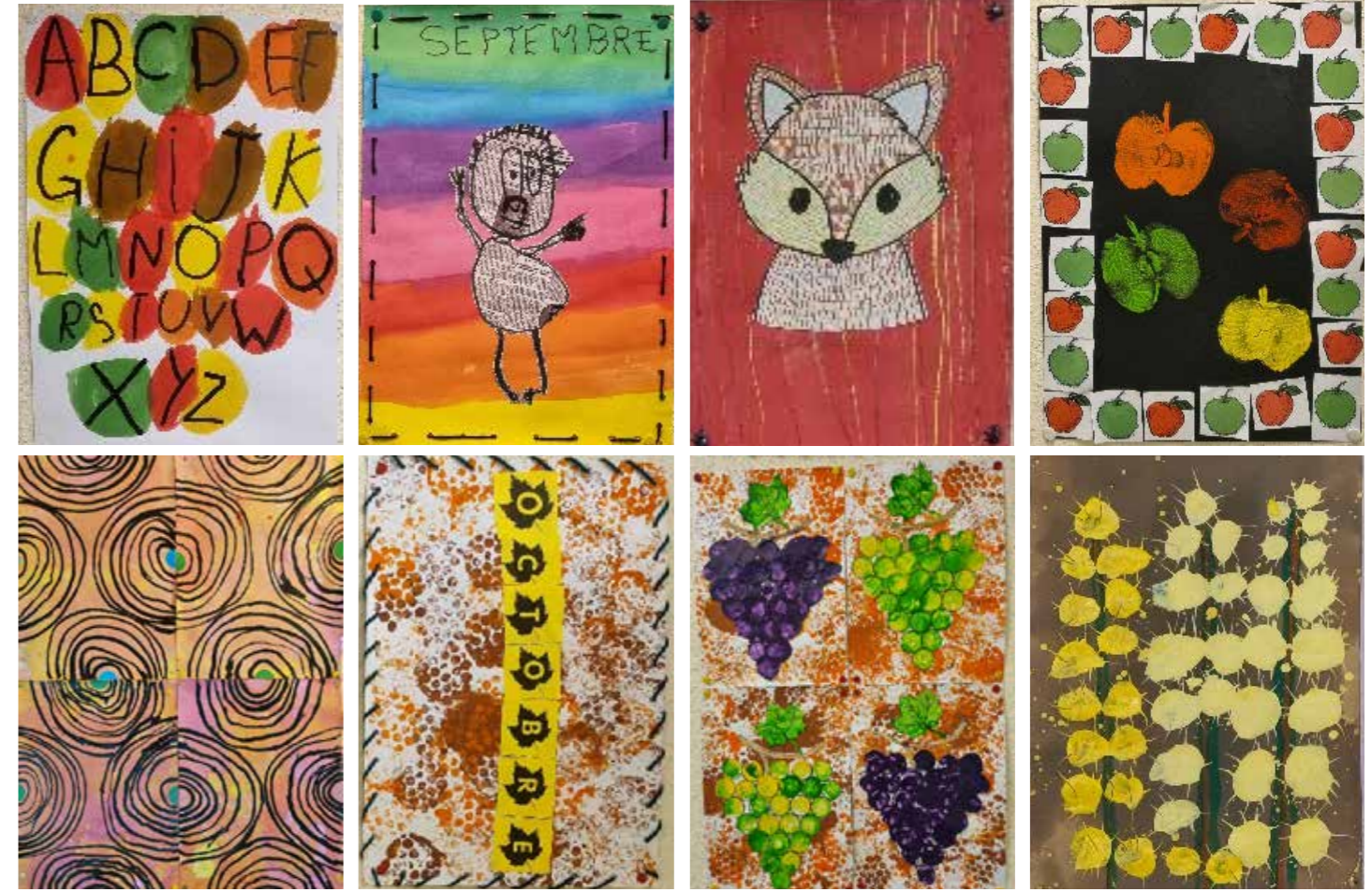
La rentrée scolaire

Entre stress, joie et excitation, les écoliers ont fait leur rentrée scolaire le 2 septembre, qui s'est bien déroulée. Les élèves ont été accueillis par la Directrice Mme Céline Andelfinger et les enseignants avec la présence du maire M. Jean-Claude Schielin et de son adjoint M. Serge Hatsch ainsi que du nouvel Inspecteur de l'Éducation Nationale d'Altkirch M. David Tournier.

Cette année scolaire 178 élèves ont pris le chemin de l'école avec 72 élèves en maternelle (62 bilingues et 10 monolingues) et 106 élèves en élémentaire (52 bilingues et 54 monolingues). Il y a 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires.

Nous souhaitons une très bonne année scolaire à tous les élèves et à leurs professeurs.

La classe des Petits - Moyens - Grands - CP monolingues



Nous vous proposons un petit aperçu de nos productions en arts visuels.

Nous découvrons la couture, ses différents points et le poinçonnage...

En éducation morale et civique, avec les CP, nous avons fait une activité pour comprendre ce qui s'est passé et surtout comprendre pourquoi il faut commémorer l'armistice du 11 novembre.

Mais que font les petits - moyens - grands en salle de motricité? On travaille l'équilibre et on fait des sculptures...





Semaine du goût

Comme chaque année depuis deux ans, tous les élèves de l'école «Les Nivéoles» fêtent la semaine du goût.

Cette année, ils ont pu confectionner deux verrines, une salée et une sucrée, avec le chef Anthony Martin. Ils ont également été invité à goûter différents fromages proposés par «Le terroir de Marc».

Enfin, et pour terminer la première période de cette année scolaire, le traditionnel petit déjeuner à l'école a fait la joie de tous les écoliers !

Ecole Maternelle Waldighoffen

Jus de pommes à l'école maternelle vendredi 15 octobre avec François Kempf, président de l'association des arboriculteurs D'Glocka Apfel de Pfetterhouse et environs. Plus de 200 litres de jus de pommes ont été pressés.



la classe des PS-MS bilingues avec les maternelles monolingues

Petit déjeuner à l'école dans le cadre de la semaine du goût : charcuteries et fromages divers, fruits (clémentines, raisin, bananes, reine-claude), brioche, petit pains, pains, miel, beurre, confitures, jus de fruits, chocolat chaud... Très varié, très complet, très copieux et très apprécié par tous les enfants !!!

Dégustation de délicieux fromages : brie de Meaux, brique des Cazelles (brebis), Carré d'Aurillac, Munster, Comté, buchette de chèvre en classe dans le cadre de la semaine du goût.



la classe des PS-MS bilingues



les PS-GS bilingues



Visite de la STEP d'Illtal

Le 14 octobre, Aude Hirschy, responsable du service de l'eau de la Communauté de communes, a emmené les CE1-CE2 monolingues et les CM1-CM2 bilingues et monolingues à la découverte de l'incroyable voyage d'une goutte d'eau pour arriver jusqu'à notre robinet et la suite de son périple lorsqu'elle disparaît dans le trou du siphon...



Nous avons donc commencé notre journée en pleine forêt, à la zone de captage, puis nous avons visité la station de pompage et vu aussi le réservoir. Puis, nous nous sommes rendus à la station d'épuration des eaux d'Illtal, que nous avons été ravis et curieux de visiter. Les élèves ont découvert les différentes étapes qui permettent de nettoyer l'eau, pour qu'enfin propre, elle puisse rejoindre la rivière : dégrillage, dégraissage, dessablage, bassin d'aération et récupération des boues et enfin bassin de clarification ! La visite a été riche en explications, questions et découvertes !

A la découverte du passé de notre village avec Joseph Haas

Les élèves du CE1 au CM2 ont eu la chance de pouvoir découvrir Waldighoffen avec les anecdotes historiques de M. Joseph Haas, président du Cercle d'Histoire local. Il leur a présenté l'histoire de différents bâtiments emblématiques comme l'église, la mairie, l'école, l'usine textile Lang... Ils ont découvert qui était Nathan Katz, ce qui s'est passé le 19 Novembre à Waldighoffen. Par ailleurs, M. Haas a accueilli les élèves le 18 octobre dans la salle du forum, pour leur présenter l'exposition des anciennes photos du village. En novembre, lors de leur visite du « musée », les élèves découvrent étonnés et émerveillés, tant d'objets du quotidien d'autrefois, soigneusement collectés et rénovés par les membres du cercle d'histoire.



Fête d'Halloween solidaire pour nos écoliers

L'association « Les Nivéoles, C mon école » a organisé le 12 novembre dernier une soirée Halloween au Forum.

Dès 16h30 les écoliers ont sillonné les rues du village pour une collecte de bons dons - des denrées alimentaires non périssables - au profit des « Restos du Cœur ». Puis direction le Forum pour une soirée festive avec plein de bonnes choses à déguster : soupe au potiron ou encore crêpes sucrée et salées. Les grands n'ont pas été oubliés puisqu'un bon vin chaud leur avait été spécialement préparé. Pour immortaliser ces beaux moments de convivialité et les déguisements horriblement mignons de nos petits monstres, un stand photo avait été mis à disposition.

La soirée fut un franc succès! L'Association remercie vivement les Waldighoffenois pour leur accueil si chaleureux et pour leurs dons, les parents, proches et amis, et enseignants pour leur aide précieuse et tous ceux qui sont venus soutenir l'association. Grâce à vous, ce sont plus de 350 kg de denrées non périssables qui ont été récoltées et remises aux « Restos Du Cœur » ! Les bénéficiaires de la soirée ont été entièrement reversés à l'école et aideront, à financer différents projets d'école pour les élèves.



Visite du Saint Nicolas

Il est venu nous rendre visite ! Le 6 décembre le grand Saint Nicolas est passé à notre école. Et comme nous avons tous été sages cette année, il nous a offert mandarines, manalas et autres gourmandises. Merci !



QUAND LA FÊTE FORAINE S'INVITE À WALDIGHOFFEN

Du 6 au 15 Août 2021 s'est déroulée la première Fête Foraine du village, installée à l'arrière de la salle polyvalente.

Autobox, Free Fall (saut dans le vide), pinces à peluche, carrousel pour tout petits, pêche aux canards... Tant d'activités diverses et variées étaient au rendez-vous pour ravir petits et grands.

Un foodtruck était aussi de la partie pour assurer rafraichissements et collations sucrées & salées aux visiteurs.

La fête a été accueillie avec joie par les habitants du village et ceux alentours qui s'y sont rendus en nombre. Nous espérons une seconde édition pour l'année prochaine.

AIRE DE JEUX

Éclats de rire et gaité ! Le 2 octobre dernier, de nombreux enfants étaient présents à ce rendez-vous qu'ils n'auraient su manquer : l'ouverture de l'aire de jeux.

Plusieurs jeux ont été installés, chacun d'eux adapté et distinct suivant l'âge : Des jeux pour les 3-6 ans, ludiques et stimulant la motricité, des jeux pour les 6-12 ans avec une mégastructure multi-activités, une tyrolienne ou encore une pyramide de corde pour l'escalade. Le tout complété par des toboggans, balançoires et autres jeux à ressorts. L'espace a été sécurisé et clôturé et un règlement mis en place.

Afin de préserver ce lieu, tâchons de veiller à respecter certaines règles de civisme, de ne pas dégrader le matériel et de jeter les éventuels déchets dans les poubelles réservées à cet effet.



Nous souhaitons à tous les enfants, petits et grands, beaucoup de joie avec ce nouveau lieu de divertissement.



VISITE DE LA SOUS PREFETE

La sous-préfète d'Altkirch, madame Armelle Ghayou, a été reçue à la mairie le mercredi 8 septembre 2021 par le maire Jean-Claude Schielin entouré de ses adjoints Fabien Dietschy, Eliane Osinski, Serge Hatsch, Sylvie Burger, Michel Nussbaumer et l'adjoint délégué Cyrille Zimmermann. Le but de cette visite était de faire connaître notre commune à la représentante de l'Etat.

Jean-Claude Schielin a rappelé le passé industriel de Waldighoffen, berceau de l'industrie textile, avec les pionniers de la famille Lang, dont l'usine a employé jusqu'à plus de 300 personnes. Il a évoqué les 80 acteurs économiques qui offrent aujourd'hui une richesse d'offres et de savoir-faire dont trois nouveaux, une entreprise de nettoyage franchisée, la récente reprise de l'Intermarché avec un nouveau directeur et une association sportive nouvelle génération.

La visite de l'entreprise de la ferronnerie d'art Mary qui, gardienne d'un savoir-faire, allie le travail de la forge «à l'ancienne» aux machines les plus perfectionnées a fortement intéressé madame la sous-préfète.

Après la présentation de l'entreprise par Etienne et Mylène Mary, un débat s'est ouvert sur les difficultés liées à l'apprentissage et à la longue et difficile formation des compagnons du devoir.

En conclusion, madame Armelle Ghayou a précisé qu'il reste du chemin à parcourir en termes d'image pour faire de l'apprentissage «une vraie filière d'excellence de la main».



21ÈME MARCHÉ AUX PUCES DU CSSPP WALDIGHOFFEN

Le mot du président, Patrick Gussy :

« Après 18 mois sans la moindre manifestation, les basketteurs de Waldighoffen ont organisé leur 21ème marché aux puces avec toutes les précautions de mise à cause de la situation sanitaire peu reluisante.

Dès son lancement fin juin, les organisateurs ont senti que les gens avaient besoin de sorties. Les inscriptions et réservations se sont très rapidement accumulées, à tel point que l'on a dû refuser des exposants 8 jours avant. Forts de 20 ans d'expérience, nous savons que réservation ne veut pas forcément dire présence le jour J. C'est le jeu, mais c'est comme ça !

Sur les 190 inscrits et/ou réservés, 160 sont venus et nous les en remercions vivement. Le gros orage de la nuit en a sans doute découragé quelques-uns. Dommage, car les chineurs et visiteurs se sont déplacés en grand nombre, il faut dire que tout le monde avait une grosse envie de sortir et de se retrouver ailleurs qu'à la maison. Un bon nombre de personnes nous a félicité d'avoir osé organiser l'évènement.

Du côté de la restauration, le club a simplement proposé des sandwiches, des frites, un stand café-pâtisseries et une buvette le tout sous l'avent extérieur, où le fameux pass sanitaire a été demandé aux personnes qui consommaient sur place. Cela a aussi permis de recréer des liens entre les bénévoles. Cette édition fut une belle réussite, il convient de remercier tous les acteurs: les membres du basket-club, les exposants, les chineurs et visiteurs, ainsi que l'équipe des ouvriers communaux pour la préparation du site.

Merci à tous, à l'année prochaine. »

MARCHE POPULAIRE DE NUIT & « RENDEZ-VOUS DES COUREURS » 2022

Venez soutenir le CSSPP Basket Waldighoffen durant sa traditionnelle marche populaire de nuit le 22 janvier 2022.

Les départs se feront entre 15h00 et 19h30 pour suivre deux parcours de 11 et 5 km, tracés par des flèches lumineuses. Les marcheurs pourront reprendre des forces au grand contrôle qui proposera des saucisses grillées, vin chaud et autres boissons. À l'arrivée, collet fumé/frites ou l'assiette de soupe de légumes/saucisse, pâtisseries et boissons seront proposés aux marcheurs souhaitant se restaurer.

Au vue de la conjoncture actuelle et au manque de bénévoles, la Wald'Run n'aura pas lieu sous sa forme habituelle : Il sera proposé pour cette édition « le rendez-vous des coureurs », un départ groupé des coureurs, à deux horaires différents.

- > Un premier départ à 16h00 pour ceux qui souhaitent courir à la lumière du jour, puis un second à 19h00 pour retrouver l'atmosphère de nuit, éclairé à la lampe frontale.
- > L'inscription se fera au même endroit et au même tarif que les participants de la marche populaire.

JUBILÉ DU PÈRE HUBERT SCHMITT

Le Père Hubert Schmitt, originaire de Waldighoffen, a fêté, dimanche 8 août 2021, en présence des membres de sa famille et de toute la communauté de paroisses, les 40 ans de son ordination et de sa première messe qu'il avait célébrée, ici, dans l'église de son village.

À la fin de la messe, les différents Conseils de Fabrique, au nom de tous les paroissiens, lui ont offert une chasuble rouge dont le motif brodé sont les saints apôtres Pierre et Paul, les saints patrons de sa paroisse. Il a promis qu'il la porterait lorsqu'il viendra confirmer les jeunes le 12 septembre ! Promesse tenue !

« Toutes les personnes présentes ont été heureuses de rendre grâce avec lui pour les fruits que, par l'Esprit Saint, son ministère a portés et lui ont souhaité, si Dieu le veut, de fêter ses deux fois quarante ans ! » comme l'a si bien exprimé notre curé Sébastien Schmitt.



DÉPART EN RETRAITE DE MICHÈLE SPECKLIN, PHARMACIENNE À WALDIGHOFFEN

Après près de 30 années passées à la tête de la Pharmacie de la Paix, l'heure de la retraite a sonné pour Michèle Specklin le 1er octobre dernier. Elle passe le flambeau à sa nièce, Perrine Munch, à qui nous souhaitons beaucoup de réussite dans cette nouvelle fonction.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal nous souhaitons à Michèle une bonne, longue et belle retraite bien méritée.



LE JOUR DE LA NUIT – ÉTEIGNONS LES LUMIÈRES, RALLUMONS LES ÉTOILES !

La 13ème édition du « Jour de la Nuit » s'est tenue la nuit du 9 au 10 octobre 2021. Le Jour de la Nuit est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Coordonnée par « Agir pour l'Environnement », cette opération est l'occasion d'observer le ciel et de redécouvrir notre rapport à la nuit grâce aux centaines d'extinctions de lumières et d'animations de sensibilisation qui ont lieu lors de cette soirée dédiée.

La commune a souhaité contribuer à cette initiative qui s'inscrit dans une réflexion globale en cours portant, entre autres, sur la poursuite du déploiement de l'éclairage public en LED et sur l'extension, à plus grande échelle, de l'extinction des lumières la nuit.

Pour sa première participation, la commune a fait éteindre cette nuit-là l'éclairage nocturne de la mairie et sa place, de l'école, du parvis et du clocher de l'église ainsi que d'une partie de l'éclairage public.

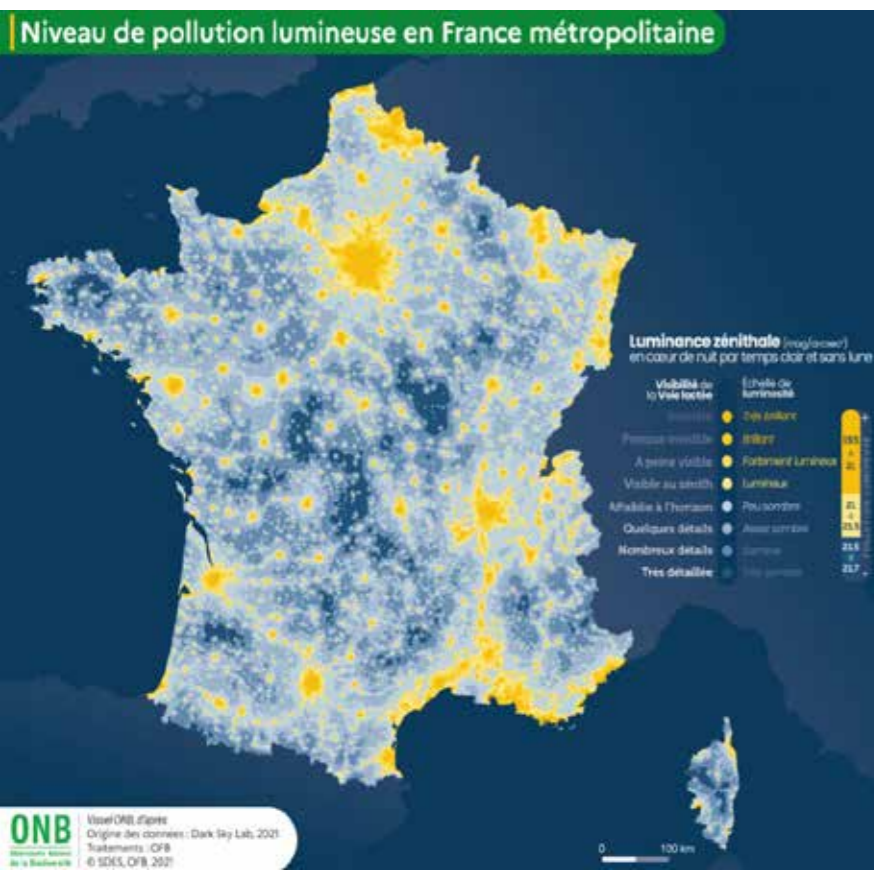
POLLUTION LUMINEUSE : QU'EST-CE ET QUELLES CONSÉQUENCES A-T-ELLE SUR LA BIODIVERSITÉ ?

Pourquoi éteindre l'éclairage public la nuit ?

Dans la continuité de l'action « Le Jour de la Nuit », la municipalité étudie l'éventualité d'une extinction systématique de l'éclairage public de minuit à 5h du matin, horaires auxquels les balades à pied sont limitées voire nulles. L'idée n'est pas nouvelle, quelques communes du Sundgau ont déjà, partiellement ou totalement, franchi le pas depuis plusieurs années et les retours d'expérience sont très positifs.

L'éclairage public en France, c'est 11 millions de points lumineux et 3,5 millions d'enseignes publicitaires ! Une croissance de 84% ces 20 dernières années sur notre territoire, avec des conséquences sur la biodiversité, le climat, l'observation du ciel mais également sur notre santé : on parle alors de pollution lumineuse.

La pollution lumineuse engendre de nombreux dérèglements au niveau du fonctionnement de la faune et de la flore. Certaines espèces sont amenées à disparaître dans les années à venir si nous ne faisons rien. De plus, l'Académie Nationale de Médecine conseille, dans un récent rapport, d'ajouter la pollution lumineuse à la liste des perturbateurs endocriniens.



Pour ce qui est de l'aspect sécuritaire, la majorité des communes ayant opté pour l'extinction de l'éclairage nocturne n'ont pas constaté d'augmentation des incivilités. Souvent même est notée une baisse des dégradations et des vols. Quant aux impacts financiers et énergétiques d'une telle initiative, ils ne peuvent qu'être positifs.

En somme, la meilleure façon de se faire une opinion, n'est-elle pas de se lancer et d'essayer ?

85% du territoire métropolitain est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse

JOURNÉE CITOYENNE

Près de 80 bénévoles ont répondu présents et offert de leurs temps pour la Journée Citoyenne du 25 septembre dernier et c'est sous un soleil radieux et des températures agréables que cette belle journée s'est déroulée, empreinte de bonne humeur et de la convivialité.

Huit ateliers étaient organisés au cours desquels une multitude de travaux ont pu être réalisés : débroussaillage le long des berges de l'Ill au nettoyage de la cour de l'école maternelle et remise en état de sa structure de jeu, désherbage du cimetière et du parking de la rue d'Oberdorf, ramassage des déchets dans le village, mise en peinture et préparation d'une décoration pour l'entrée de la piste cyclable rue de l'Artisanat, nettoyage du parvis et du clocher de l'église, entretien du jardin du presbytère, fabrication de décorations de Noël en palettes, désherbage en-haut de la rue du 19 novembre. Sans oublier la préparation du menu par l'équipe de l'atelier cuisine afin que les bénévoles puissent, en toute convivialité, partager ensemble un repas sous l'auvent de la salle polyvalente.

Nous remercions vivement tous les participants qui ont contribué au succès de cette 5ème édition et sans qui rien n'aurait été possible. **Bravo et à l'année prochaine !**



ZÈME JOURNÉE DU PATRIMOINE À WALDIGHOFFEN

Dimanche 19 septembre 2021, dans le cadre des Journées du Patrimoine, la Municipalité de Waldighoffen a organisé une visite guidée des différents sites liés à l'histoire de notre village.

Celle-ci a débuté par un hommage à Nathan Katz grand poète et dramaturge alsacien d'expression dialectale né à Waldighoffen. Une stèle en hommage au 40ème anniversaire de son décès, a été installée avec la volonté de lui donner une place d'honneur dans son village natal. L'acquisition chronologique du buste du poète a été retracée.

Mme Osinski, adjointe, a ensuite lu le poème « La belle vieille langue de notre pays » (« Aïser alti cheeni Haimetsproch ») que le poète a écrit dans le livre d'or, lorsqu'il a été déclaré citoyen d'honneur de Waldighoffen le 13 juillet 1980.

Tout au long de la visite, M. Dietschy Fabien, 1er adjoint, a lu des poèmes de Nathan Katz, cet « immortel chantre du Sundgau », afin de nous faire découvrir la beauté de sa poésie et de notre dialecte.

Nous avons ensuite démarré notre promenade-visite dans le village sous l'expertise de M. Haas Joseph, Président du Cercle d'Histoire de Waldighoffen.



Notre guide nous a fait revivre l'histoire de Waldighoffen à la découverte du passé de notre bourg agricole, industriel et commercial dans les années 1900.

Le parcours, nous a permis de découvrir l'Eglise, l'emplacement de la boucherie familiale Katz, la maison natale de Nathan Katz, les commerces, l'ancienne maison dimière, l'usine Lang, la cheminée, la glacière, le canal, l'ancienne crèche, la plus vieille maison du village...

Les photos, les anecdotes et les explications de notre expert, nous ont permis de nous replonger dans le riche passé et l'histoire de notre village. Tous les participants ont été enchantés par cette visite guidée et ont remercié M. Haas pour son intervention.

LA TRADITIONNELLE EXPO PHOTO DU CERCLE D'HISTOIRE S'EST TENUE LE 17 OCTOBRE

Les thèmes retenus cette année :

- > La Société de Musique Concordia en quelque 150 photos, depuis sa création en 1895.
- > La vie du village dans les années 1980, retracée à travers des photos de René Minéry.
- > La vie de Martin Gissinger qui a émigré aux États-Unis en 1889, histoire passionnante que nous a remise Christine Evrard Lapersonne et Françoise Evrard Chauvet.
- > Le « Tappetabuch » de Nathan Katz, don de Monique Eglin. Ce livre en feuillets détachables comporte un choix de magnifiques poèmes, mais également une série de lithographies d'Alberto Solbach.
- > Et une belle exposition de fers à repasser anciens.

Les nombreux visiteurs pouvaient également consulter les photos de la photothèque, réparties par thème dans plus de vingt classeurs retraçant la vie à Waldighoffen.

Une visite guidée du village pour tous les élèves des quatre classes de l'école élémentaire a été organisée en octobre. L'église, la grange dimière, la maison de Nathan Katz, l'ancien site Lang, la première conduite d'eau, l'arrivée de l'électricité, le passage du train et les gares, c'est avec plaisir que Joseph Haas a répondu aux nombreuses questions démontrant l'intérêt des enfants intéressés et attentifs.

Quatre autres matinées sont consacrées à la visite du local, où sont engrangés de multiples objets sauvés de l'oubli, témoins d'un monde disparu, et intrigant la curiosité des enfants.

L'association est toujours à la recherche de nouvelles photos qui sont scannées et rendues ainsi que d'anciens objets qui ne sont plus utilisés, pour enrichir les collections déjà présentes. L'association a eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre et bien sûr les personnes intéressées par la conservation des traces du passé, seront les bienvenues.



MÉDAILLES D'HONNEUR - ANCIENNETÉ

Bronze: Simon Morgen, Benjamin Mura, Jean-François Rueher, Stéphanie Dietrich, Arnaud Antony, Julie Mura, Romain Frey, Rémi Dausson, Stéphanie Latscha, Maximin Vetter, Alain Haegy, Pascal Mura
Argent: Philippe Seginger, Sébastien Wittlin, Lionel Scholler, Emmanuel Bisel, Geoffrey Klein
Or: Franck Schneckenburger, Stéphane Niglis, Thomas Hengy, Arnaud Metzler
Grand'or: Thierry Schneckenburger, Philippe Klocker, Michel Bisel

GRADES / DISTINCTIONS

Capitaine: Yann Santerre
Infirmier: Julie Mura, Valentin Paillard
Adjudant-Chef: Dany Grise, Jean-Martin Henlin, Christophe Lecomte, Geoffrey Klein, Christophe Schiebler
Adjudant: Jean-Bernard Wagner
Sergent-Chef: Rémi Dausson, Marc Glattacker, Benjamin Mura, Jean-François Rueher, Aurélie Bruetsch, Stéphane Niglis, Emmanuel Bisel
Sergent: Maximin Vetter, Laurent Chrétien, Gérard Vetter
Caporal-Chef: Simon Morgen
Caporal: Laura Litzler, Arnaud Antony, Stéphanie Dietrich
1ère classe: Lucile Piguet, Daphnée Muller, Céléstin Sibre

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Organisés par la municipalité, la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage aux victimes de la grande guerre se sont déroulés devant le monument aux morts. Sous la direction du colonel Albert Durr, assurant le protocole de la soirée, les enfants de l'école ont récité le poème « Paix » de Mymi Doinet, suivi du message de M. le Maire et des lectures ministérielles par Mme Amelle Ghayou, sous-préfète d'Altkirch.

La musique Concordia, les sapeurs-pompiers, et cinq porte-drapeaux, dont ceux de l'UNC locale et du Souvenir français d'Altkirch, ont rehaussé cette manifestation. Etaient aussi présents dans l'assistance la conseillère régionale Séverine Weider-Niglis, le président de la Communauté de Communes Sundgau Gilles Frémiot, des membres des associations patriotiques, des officiers de la Gendarmerie et des élus municipaux.

PASSATION DE COMMANDEMENT, PROMOTION DE GRADES ET MISE À L'HONNEUR AU CIS WALDIGHOFFEN

Après plus de 15 ans de service en tant que Chef de Centre au CIS Waldighoffen, le Capitaine Philippe Klocker a officiellement cédé le commandement ce samedi 27 novembre, en présence du député Jean-Luc Reitzer, de la sénatrice Sabine Drexler, du lieutenant-colonel Gilles Triballier, du président de la Communauté de Communes Gilles Frémiot, du maire Jean-Claude Schielin, d'officiers des sapeurs-pompiers, du corps de sapeurs-pompiers du CIS Waldighoffen, ses JSP et membres honoraires, d'élus municipaux et d'élus de communes avoisinantes ainsi que des familles et proches.

Le Centre d'Incendie et de Secours de Waldighoffen, qui compte un effectif de 71 sapeurs-pompiers volontaires actifs et une activité opérationnelle de près de 750 sorties par an, sera désormais commandé par le Lieutenant Sébastien Wittlin, adjoint au Chef de Centre depuis 2020. Il sera secondé dans cette fonction par le Lieutenant Thomas Hengy. Le Capitaine Klocker continuera quant à lui à assurer son rôle d'adjoint au Chef de Compagnie, fonction qu'il occupe depuis le 1er juin 2020.

Cette cérémonie, rehaussée par la fanfare de sapeurs-pompiers du bataillon d'Altkirch, a également été l'occasion de décorer ceux qui, par altruisme et par passion, s'engagent depuis de nombreuses années et ont constamment fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi ont été remises 12 médailles d'honneur échelon Bronze (10 ans de service), 4 médailles d'honneur échelon Argent (20 ans de service), 4 médailles d'honneur échelon Or (30 ans de service) et 3 médailles d'honneur échelon Grand'or.

Enfin, les officiels présents ont remis leur nouvelle insigne de grade à 31 sapeurs-pompiers du centre et attribué l'honorariat à trois d'entre eux: Guy Wunenburger, capitaine honoraire ; Michel Bisel, sergent honoraire et Julien Vetter, caporal honoraire.

La municipalité adresse à tous les sapeurs-pompiers méritants leurs plus sincères félicitations et salue le courage et le dévouement continu de l'ensemble du corps du CIS Waldighoffen.

Après le dépôt de quatre gerbes et la minute de silence, Clément Heinis et Mme la sous-préfète ont remis le diplôme d'honneur du Souvenir français à Fabien Dietschy, premier adjoint et membre du comité.

credit photo: Claire Delpéch Mourer



RECONDUCTION DE L'OPÉRATION « LE NOËL DES AÎNÉS »

L'opération des bons cadeaux de Noël 2020 ayant connu un beau succès, elle a été reconduite cette année.

Un chèque-cadeau d'une valeur unitaire de 20 € ainsi qu'une bouteille de crémant ont été offerts à tous nos aînés de 65 ans et plus. Le bon d'achat est à utiliser chez tous nos artisans et commerçants participant à l'opération. La commune apporte de cette façon son soutien à l'économie locale.

Par cette action, la municipalité a le plaisir de toucher un plus grand nombre de personnes au regard du contexte actuel.

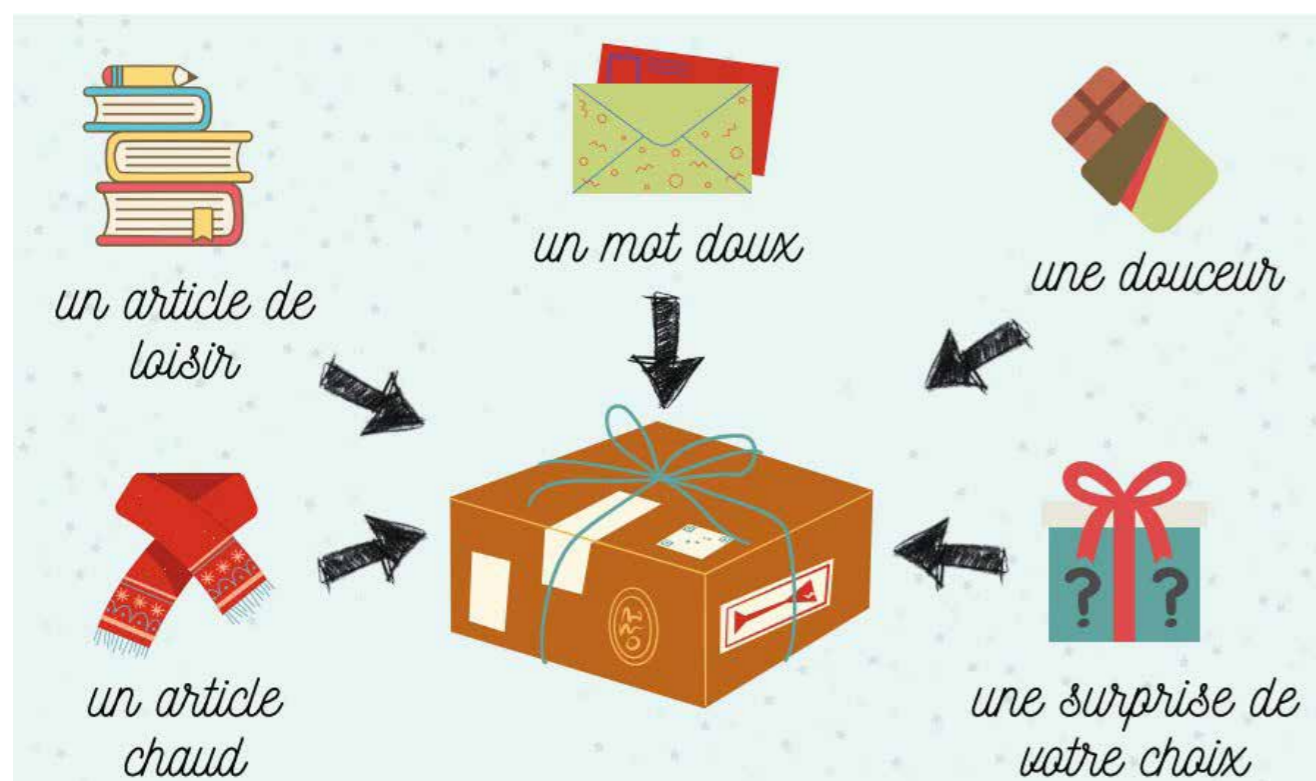
OPÉRATION "BOÎTES DE NOËL"

La municipalité de Waldighoffen a lancé, en soutien à l'opération initiée par la Communauté Solidaire Alsace, un appel à collecte de boîtes de Noël pour les démunis.

Un appel entendu par un grand nombre de concitoyens, puisque ce sont près de 180 boîtes contenant divers éléments comme par exemple un article chaud, un livre ou encore des chocolats, qui ont été collectées.

Elles ont toutes été remises le 13 décembre à Mme. Malika Gallé, fondatrice de la Communauté Solidaire Alsace, par les élèves de l'école Les Niveoles de Waldighoffen, qui avait relayé notre sollicitation et activement participé à l'opération. Toutes les boîtes seront ainsi distribuées à temps aux plus démunis pour Noël.

De tout cœur, un grand merci à tous pour votre contribution.



MARCHÉ DE NOËL - UNE ANNULLATION DE DERNIÈRE MINUTE

Quelle déception! Tout était pourtant prêt pour accueillir les exposants, intervenants, habitants et autres visiteurs à notre marché de Noël: les cabanons étaient montés et décorés, les tables parées pour les stands, les décorations et sapins de Noël ornaient joliment l'entrée de la salle polyvalente.

Mais voilà : suite à plusieurs cas de Covid dans l'organisation, malgré les efforts de tous les bénévoles et sur recommandation des autorités, nous avons dû annuler en dernière minute le tant attendu Marché de Noël.

Une décision prise à contre-cœur mais qui nous paraissait, au vu des circonstances, des plus sages et des plus raisonnables.

Une fois de plus, la Covid est venue bouleverser nos plans mais aussi et surtout la joie de tout un chacun de nous retrouver et nous rassembler autour de ce bel événement.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des volontaires pour leur aide et notamment les membres du Cercle d'Histoire et du CSSPP Basket-club ainsi que les nombreux exposants et intervenants pour leur confiance et vous donnons rendez-vous l'année prochaine, sous, nous l'espérons vivement, de meilleurs auspices.

TRAVAUX

NOUVELLE DALLE POUR L'ATELIER COMMUNAL

Suite à un affaissement, l'ancien sol de l'atelier communal a dû être démolé et une nouvelle dalle, en béton et treillis renforcé, a été réalisée

Les travaux, entrepris en avril dernier, ont été effectués par l'entreprise de maçonnerie Hemmerlin de Riespach

MARQUAGE DANS LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE

La signalisation horizontale de la rue de la République a été rafraîchie et est à nouveau bien visible pour la sécurité de tous les usagers.

Les huit passages pour piétons ont été mis en conformité et disposent désormais de bandes podotactiles. Le marquage au sol du carrefour central, entre l'église et la place de la mairie, a été revu afin de sensibiliser les usagers et rendre plus visibles les différents sens de circulation et priorités.

Le traçage de la Rue du 19 Novembre n'a pas été réalisé et pour cause: la Collectivité européenne d'Alsace prévoit de refaire le tapis d'enrobés de cette rue courant 2022.

TRAVAUX DANS LA RUE DE ROPPEZSWILLER

Pour pallier à un problème de sécurité des piétons et des automobilistes dans la rue de Roppentzwiller, rue menant à la piste cyclable, la commune a effectué des travaux de sécurisation, entrepris par la société Encer Travaux Publics.

La municipalité a fait réaliser un mur de soutènement afin de créer un trottoir mais également d'élargir la chaussée, rendant à présent possible le croisement de deux voitures.

Voici un Avant / Après de ce projet.



ARRIVÉE DE RAPHAËL DISSER ET RAPHAËL GRETTER, NOUVEAUX OUVRIERS COMMUNAUX



Deux nouveaux membres ont rejoint l'équipe communale de Waldighoffen cette année. Raphaël Disser, titulaire d'un brevet de technicien agricole, a commencé en tant que responsable des services techniques en mars dernier. Il est épaulé dans ce rôle par Raphaël Gretter, agent des services techniques, lui-même embauché en avril. Avec Pascal Capitaine, ils forment désormais une équipe solide en charge de l'entretien et de l'embellissement de notre village.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Nous tenons à saluer l'équipe des services techniques communaux pour le magnifique travail de fleurissement effectué cette année. Ils ont réalisé des aménagements de toute beauté, contribuant ainsi à l'embellissement de notre village.

Bravo et un grand merci à eux !



JOBS D'ÉTÉ

Ce ne sont pas moins de six jeunes qui, dans le cadre d'un emploi saisonnier, sont venus prêter main forte à l'équipe des services techniques durant l'été. Fleurissement, entretien, arrosage, désherbage ou encore travaux à l'école... Une aide très précieuse et appréciée de tous. Merci à Luc, Pierre, Enzo, Valentin, Marie et Paulin pour leur investissement.



ASSOCIATION PART'ÂGE SEP-WAL

Malgré la crise de la COVID 19 et ses restrictions sanitaires, l'Association Part'âge SEP-WAL qui œuvre pour améliorer le bien-être des résidents des Ehpad de Seppois-le-Bas et de Waldighoffen, est restée active.

L'association finance l'intervention d'un musicien lors des fêtes d'anniversaire organisées mensuellement par l'Ehpad. Ces fêtes d'anniversaire sont précédées, la veille, par un atelier floral organisé, financé et animé par l'association.

Joël, médiateur musical, intervient hebdomadairement sur les 2 sites grâce à l'association. Par sa musique méditative, il parvient à calmer l'angoisse, à lutter contre l'anxiété, à relaxer et à apaiser les résidents.

Ses animations et ateliers de médiation musicale aux airs d'accordéon et de piano sont basés sur des chants et tubes de leur jeunesse ; ces rencontres sont des moments de plaisir, d'émotions, de souvenirs et de partage.

Les membres du comité fleurissent et décorent les entrées des 2 établissements au gré des saisons.

L'association a organisé 2 fêtes de la choucroute respectivement le dimanche 14 novembre 2021 à Waldighoffen et le dimanche 28 novembre 2021 à Seppois-le-Bas. Ces 2 journées resteront mémorables pour les résidents.

Un grand projet – qui a été annulé 2 fois pour cause de COVID – tient à cœur à l'association : l'organisation d'une randonnée équestre à Muespach qui s'intitule « La Chevauchée d'Isabelle ».

Cette randonnée qui est programmée pour le dimanche 26 juin 2022 à Muespach (si les conditions sanitaires le permettent) est dédiée, à la regrettée Isabelle, plus jeune résidente de l'Ehpad de Waldighoffen, grande passionnée de cheval.

Un repas est prévu pour les familles des résidents ainsi que pour la population des communes environnantes.

Au nom de l'association, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et une merveilleuse année 2022.



Buse variable blessée dans la clôture barbelée d'un pré. Libérée et transportée par les gardes de la Brigade Verte de Hagenthal vers le centre de soins de la Ligue pour la Protection des Oiseaux puis relâchée un mois après.

Missions et compétences:

Les missions et compétences des gardes champêtres du Syndicat Mixte Intercommunal du Haut-Rhin sont variées.

L'article 22 du code de Procédure Pénale permet au garde champêtre de rechercher et de constater par procès-verbal les délits et contraventions portant atteintes aux propriétés rurales et forestières, comme par exemple le vol de matériels ou de récoltes, les dépôts ou abandons d'ordures en un lieu interdit ou encore la circulation sur les chemins forestiers.

De plus, avec les articles du code de l'Environnement, ils peuvent constater les infractions sur la chasse, la pêche, l'eau et les milieux aquatiques, les réserves naturelles et la protection de la faune et de la flore. Ainsi, les gardes champêtres interviennent pour les animaux sauvages, opèrent des surveillances conjointes avec les gardes de la Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ou patrouillent aux abords des Réserves Naturelles et zones protégées.

Ils sont autorisés à constater par procès-verbal les infractions routières telles que l'arrêt et le stationnement, le non-respect des stop et feux rouges, les sens interdits mais également pour non apposition du certificat d'assurance sur un véhicule, embarras de la voie publique et sont habilités à effectuer des services d'ordre sur la voie publique lors des commémorations, des défilés, de travaux en bords de routes ou de fêtes publiques.

Les gardes champêtres peuvent également relever certaines infractions au Code de la Santé publique par l'application du Règlement Sanitaire Départemental.

Toutefois, concernant toutes ces missions et compétences, la Brigade Verte privilégie la prévention et l'information préalables

Organisation:

La population peut s'adresser à sa commune pour tout problème dans le village ou au dehors. La municipalité transmettra les doléances aux gardes champêtres.

> Pour les urgences, la Brigade Verte du Haut-Rhin assure une permanence téléphonique au 03.89.74.84.04.

BRIGADE VERTE DU HAUT-RHIN : des gardes champêtres intercommunaux



Création:

La Brigade Verte du Haut-Rhin a été créée en 1989 pour soutenir les maires des petites communes. Elle a commencé à fonctionner avec cinquante communes et quatorze gardes pour arriver, en 2021, à 336 communes et 60 gardes champêtres et assistants, répartis en 11 postes sur le Haut-Rhin.

Fonctionnement:

Au quotidien, les gardes champêtres patrouillent en voiture, à cheval, en VTT, à moto et à pied sur les bans communaux afin de surveiller l'agglomération, les zones rurale et forestière.

Les gardes champêtres du poste de Hagenthal-le-Bas interviennent en collaboration avec leurs collègues des postes voisins afin de couvrir des plages horaires allant de 8h00 à 23h00 (sauf période hivernale), 7 jours sur 7 toute l'année.

Bureau à Hagenthal-le-Bas



LES PLANTES INVASIVES

Zoom sur les plantes invasives émergentes avec une liste des espèces les plus dangereuses présentées par la Brigade Verte du Haut-Rhin.



Lambroisie à feuilles d'armoise

Apparue en Alsace dans les années 2000, elle est déjà très implantée dans certaines régions de France, particulièrement en région Auvergne Rhône Alpes où elle pose de sérieux problèmes d'allergies

Règlementation : Dans le Haut-Rhin, un Arrêté préfectoral rend obligatoire la destruction de cette plante.



La Berce du Caucase

Originnaire du Caucase, cette magnifique ombelle blanche pouvant atteindre 4 mètres de haut est photosensibilisante. La sève peut provoquer de graves brûlures.

Plante herbacée, entre 2 et 4 mètres de hauteur, elle affectionne les bords de cours d'eau, les terrains vagues et les bords de voie ferrée. Les fleurs sont d'un diamètre impressionnant et composées de multitudes de petites fleurs blanches.



La Datura Stramoine

Originnaire du Mexique, la Datura est une plante ornementale largement répandue. Toutefois, toutes les parties de la plante sont hautement toxiques et son ingestion peut s'avérer mortelle.

Le miel produit à partir de ses fleurs devient toxique. Localisons-la pour lutter contre sa propagation.



Le Raisin d'Amérique ou Teinturier

Originnaire d'Amérique, cette plante vivace peut atteindre 1 à 3 mètres de hauteur. Elle est toxique et l'ingestion de ses fruits provoque la paralysie des voies respiratoires. Ses racines toxiques peuvent être confondues avec le panais ou le topinambour.

En cas de suspicion, merci de contacter les gardes champêtres de la Brigade Verte à l'adresse mail suivante : contact@brigade-verte.fr ou au 03 89 74 84 04 ou le service Environnement de la Communauté de Communes Sundgau au 03 89 08 36 20

WALDIG'PROPRE – ŒUVRONS ENSEMBLE POUR UN VILLAGE PROPRE

Dans le cadre de la dernière commission de communication, il a été proposé de définir des dates pour une matinée de ramassage des déchets dans les rues de notre village.



En effet, il est triste de constater que de nombreux emballages papier et plastique, masques, canettes et autres déchets sont tout simplement abandonnés sur la voie publique par une minorité peu soucieuse de la préservation de l'environnement. Parce-que chacun peut, à son échelle, agir pour améliorer le cadre de vie et la propreté dans notre village, nous proposons donc de nous retrouver les samedi 19 mars et samedi 14 mai à 8 :30h sur la place de la mairie pour ces matinées de nettoyage baptisées « Waldig'propre ».

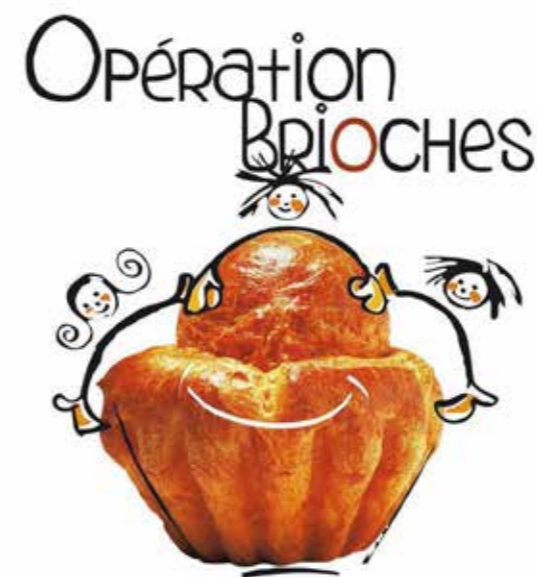
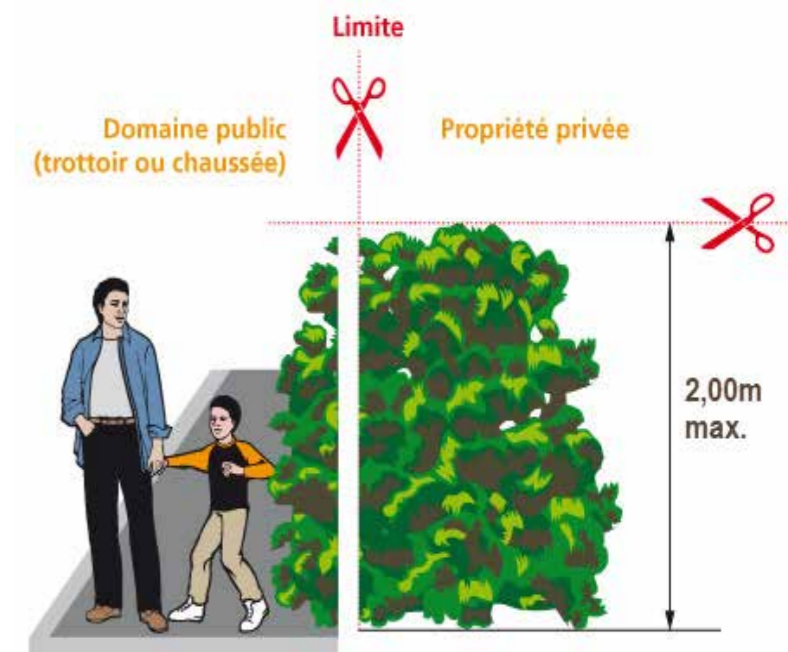
TAILLE DES HAIES : ATTENTION AUX DATES !

Les haies sont, durant le printemps et l'été, un formidable lieu de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales et plus particulièrement pour les oiseaux qui y font leur nid. Afin de préserver cette biodiversité un arrêté préfectoral, entré en vigueur en 2012, règlemente la taille des haies et interdit notamment à quiconque d'effectuer tout travaux (destruction, taille, entretien) sur les haies pendant la période allant du 15 mars au 31 juillet. L'automne et l'hiver sont par conséquent les saisons idéales pour leur entretien.

Rappel de quelques règles concernant l'entretien des haies:

Chaque propriétaire est responsable de l'entretien de son jardin. L'entretien des arbres, arbustes et haies en limite de propriété doit être effectué régulièrement car une végétation abondante peut constituer une gêne pour le voisinage ou pire, un danger pour les piétons, la circulation automobile, les réseaux aériens ou susceptibles de gêner le bon fonctionnement de l'éclairage public.

La hauteur d'un arbre ou arbuste ne devra pas dépasser les 2 mètres dès lors qu'il est planté à une distance entre 0.5 et 2 mètres de la limite de propriété ; les arbres de plus de 2 mètres doivent quant à eux être plantés à plus de 2 mètres de la limite de propriété. À noter qu'il n'est pas permis de planter un arbre ou arbuste à moins de 0.5 mètre de la limite de propriété.



BILAN DE L'OPÉRATION BRIOCHES AU PROFIT DE L'APEI DE HIRSIINGUE

Grand succès pour l'Opération Brioches 2021!

Cette nouvelle édition a permis de vendre 991 brioches dans la commune de Waldighoffen pour un montant total de 5'553€, dont 598€ de dons.

Tous les résidents, usagers, personnel et membres bénévoles du Conseil d'Administration de l'APEI de Hirsingue remercient chaleureusement les vendeurs bénévoles ainsi que les habitants de Waldighoffen pour leur générosité et leur solidarité et vous donnent d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine. Les bénéficiaires de cette opération permettront d'améliorer le cadre de vie des personnes défavorisées accueillies dans les structures de l'APEI.

DON DE SANG – DATES 2022

L'Établissement Français du Sang (EFS) a besoin de dons en urgence. Les stocks en réserve sont exceptionnellement bas en France depuis le début de la crise sanitaire.

Il est à rappeler que dans la grande majorité des cas, donner son sang après une injection de vaccin contre la Covid-19 reste possible, sans aucun délai d'ajournement à respecter. Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang.

Voici les dates des prochaines collectes organisées par l'Amicale des Donneurs de Sang :

- > 24 février 2022 à Steinsoultz
- > 29 avril 2022 à Waldighoffen
- > 29 juillet 2022 à Waldighoffen
- > 13 octobre 2022 à Steinsoultz
- > 23 décembre 2022 à Waldighoffen



Battues de chasse

Voici les dates des prochaines battues de l'Association de chasse St. Sébastien en forêt de Waldighoffen :

- > 29 et 30 décembre 2021
- > 15 et 16 janvier 2022
- > 29 et 30 janvier 2022

Les zones de chasse seront balisées et signalées avec des panneaux.

Restez toutefois vigilants !



L'UNC RECRUTE !

Vous avez fait votre service militaire, vous avez pris part à des opérations extérieures, vous vous êtes engagés au service de l'état : policiers, gendarmes, pompiers, douaniers..., vous êtes une personne qui partage nos valeurs : action sociale, défense des droits, civisme, mémoire, vous êtes veuf ou veuve d'Ancien Combattant, vous voulez vous investir dans une association combattante au passé prestigieux et centenaire mais toujours jeune. Venez nous rejoindre !

> Contactez le siège départemental de l'UNC (3, avenue de Lattre de Tassigny 68000 Colmar) par téléphone au **03 89 23 66 80** (le lundi et jeudi) ou via mail : **unc68@wanadoo.fr**



COVOIT'GO

Le dispositif COVOIT'GO est un service de covoiturage dynamique 100% gratuit, sans réservation, sans application et sans aucune contrainte horaire.

Une solution économique, écologique et solidaire pour vos déplacements.

À Waldighoffen l'arrêt COVOIT'GO se situe en face la place Jeanne d'Arc, au niveau de l'arrêt de bus «Église». La ligne vous permet de vous rendre jusqu'à Altkirch ou de rejoindre, via Hirtzbach, une autre ligne pour Seppois-le-bas.

Comment ça marche ?

Rendez-vous à l'arrêt et sélectionnez votre destination

La destination s'affiche sur un panneau lumineux

Un conducteur aperçoit la demande, il peut s'arrêter sur l'emplacement prévu et partager son trajet

> Plus d'infos sur : <http://www.pays-sundgau.fr/covoiturage.htm>



Lignes Covoit'go dans le Sundgau



Installation du dispositif à l'arrêt « Église » en juin dernier

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Afin de pouvoir voter aux prochaines élections présidentielles et législatives en 2022, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles dès à présent;

jusqu'au 4 mars pour les présidentielles et jusqu'au 6 mai pour les législatives.

Il existe deux façons de s'inscrire:

1 >> En vous rendant à l'accueil de la Mairie de Waldighoffen aux heures d'ouverture, muni de votre carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité, par exemple).

OU

2 >> En vous connectant sur www.mon.service-public.fr et en complétant le formulaire d'inscription en ligne



Trois nouveaux commerçants sont venus enrichir l'offre de notre marché hebdomadaire :



Edy & Betty

Sur le stand, retrouvez des spécialités hongroises et de Transylvanie comme les Kürtöskalács, brioches à la broche caramélisées, délicieuses au petit déjeuner ou encore le traditionnel goulasch hongrois ou les langòs, galette de pain frite et garnie de différents ingrédients.



Les spécialités de Mr. Bastien

Mr. Bastien propose sur son stand une variété de charcuteries catalanes tels que des saucissons, chorizo ou encore jambon de Serrano, mais aussi du miel.

Frenchy's Kitchen

Retrouvez sur le stand des poudres d'épices, de légumes et de plantes sauvages réalisées à partir de produits frais bio, issus de l'agriculture raisonnée ou de cueillette sauvage. Ces poudres viennent aromatiser des fleurs de sel et sels fins igp de Guérande. Frenchy's Kitchen propose également de la street food bio, sous forme de snacking.
Tel. : **07.71.06.89.91**



Et retrouvez, comme à l'accoutumée:

- Le Terroir de Marc** - Fromages et traiteur
- La ferme Hell** - Charcuteries, viande et pain
- La SARL du Pfaffenbach** - Fruits et légumes

Sans oublier les stands de restauration à emporter:

- Le Sundgau Asiatique** : spécialités asiatiques
- E Viva Paella** : paëlla
- Edy & Betty** : spécialités hongroises et de Transylvanie

Une offre variée de plats à emporter

Plusieurs stands de restauration ambulante sont proposés à Waldighoffen tout au long de la semaine, avec un choix varié de spécialités culinaires à emporter chez vous.

> MARDI SOIR :

C'est Mr. et Mme. Girard de « **E Viva la Paëlla** » qui ouvrent le bal en proposant sur la place de la mairie, une succulente paëlla.

Si vous souhaitez passer commande à l'avance: **06.30.28.60.15**

> MERCREDI MIDI :

Nouveau: Retrouvez Mr. Cedric Duquenoy de la « **Rôtisserie Sundgauvienne** » avec ses savoureux poulets grillés, des jarrets de porc (sur commande) ainsi que des pommes de terre rôties ; place de la mairie.

Si vous souhaitez passer commande à l'avance: **07.49.95.62.03**



> JEUDI SOIR :

Nouveau: « **Flo & Food Réunion** » vous emmène pour un voyage gustatif & plein de soleil vers l'île de la Réunion. Rougail saucisse, carrys et petits gâteaux ti-son, un choix varié vous attend.

> VENDREDI SOIR :

Mr. et Mme. Guidici de « **La Carpe s'habille** » vous préparent leurs fameuses carpes frites, plat incontournable de notre Sundgau, place de la mairie.

Si vous souhaitez passer commande à l'avance: **07.70.51.22.47**

> SAMEDI MIDI :

C'est un voyage en Asie que vous propose Mme. Nora Schmitt de « **Sundgau Asiatique** » sur le parking de l'Intermarché, avec de délicieuses spécialités telles que nems, raviolis, samossas ou encore nouilles sautées.

Si vous souhaitez passer commande à l'avance: **07.50.04.07.14**

Agrandir notre marché ?

La commune recherche continuellement à développer pour vous l'offre de son marché. Si vous êtes commerçants et souhaitez un emplacement, n'hésitez pas à contacter la mairie.

ETAT CIVIL



DÉCÈS

06/12/2020	Madame	Simone STEININGER née STRUB	<i>à l'âge de 82 ans</i>
24/01/2021	Madame	Renate LARBOULETTE née WILLNOW	<i>à l'âge de 89 ans</i>
14/02/2021	Madame	Eugénie FLEURY née KEPPI	<i>à l'âge de 97 ans</i>
14/02/2021	Madame	Maria KIEFFER née ROOS	<i>à l'âge de 101 ans</i>
14/02/2021	Monsieur	Daniel KEMPF	<i>à l'âge de 81 ans</i>
01/03/2021	Madame	Jeanne MULLER née FREY	<i>à l'âge de 102 ans</i>
10/03/2021	Monsieur	Emile HABY	<i>à l'âge de 78 ans</i>
14/03/2021	Madame	Madeleine ABY née EGLIN	<i>à l'âge de 86 ans</i>
30/03/2021	Monsieur	Pierre CATHALA	<i>à l'âge de 82 ans</i>
27/04/2021	Madame	Agathe GISSINGER née KUBLER	<i>à l'âge de 93 ans</i>
12/05/2021	Monsieur	Marcel KARRER	<i>à l'âge de 87 ans</i>
14/06/2021	Madame	Yvonne SCHMITT née MARTIN	<i>à l'âge de 100 ans</i>
13/07/2021	Madame	Marie-Louise GROSHEITSCH née SPRINGINSFELD	<i>à l'âge de 89 ans</i>
31/07/2021	Madame	Marie VETTER née MERGY	<i>à l'âge de 81 ans</i>
11/08/2021	Monsieur	Eugène MARTIN	<i>à l'âge de 100 ans</i>
23/08/2021	Madame	Clairette GUERRI née NIGLIO	<i>à l'âge de 76 ans</i>
26/08/2021	Monsieur	Marie-Rose RUFFNY	<i>à l'âge de 91 ans</i>
30/08/2021	Monsieur	Elmar SCHMITT	<i>à l'âge de 85 ans</i>
08/09/2021	Monsieur	Thierry SCHALK	<i>à l'âge de 51 ans</i>
27/09/2021	Monsieur	Fernand KOHLER	<i>à l'âge de 94 ans</i>
18/10/2021	Madame	Anna WIEDMER née GYGER	<i>à l'âge de 92 ans</i>
12/11/2021	Madame	Simone BILGER née ZAUGG	<i>à l'âge de 92 ans</i>
01/12/2021	Madame	Suzanne LINDER née REY	<i>à l'âge de 94 ans</i>

Décès de l'Abbé François Guy

L'Abbé François Guy est décédé à l'hôpital Pasteur de Colmar le vendredi 17 septembre 2021, où il avait été admis à peine quelques semaines auparavant. Il avait 88 ans. Il résidait depuis l'an passé à l'Ehpad du Home du Florimont d'Ingersheim.

L'Abbé François Guy fut notre curé ainsi que celui des paroisses de Roppentzwiller et Durmenach de 1989 à 2005. Il se retira à Colmar comme prêtre coopérateur jusqu'en 2018.

Le glas a sonné le samedi 18 septembre 2021, à 13h, dans les trois villages concernés et ses obsèques ont été célébrées mercredi 22 septembre 2021, à 14h30, en l'église Sainte-Marie de Colmar, sa paroisse natale.

La célébration a été présidée par le Chanoine Hubert Schmitt, vicaire général et concélébrée par le vicaire épiscopal de Colmar, le curé de la paroisse Sainte-Marie de Colmar, le Père Sébastien Schmitt, notre curé, et une dizaine d'autres prêtres.

Une délégation de notre village était également présente et représentée par notre maire Jean-Claude Schielin et de son adjoint, Michel Nussbaumer. La paroisse a également présenté ses plus sincères condoléances à sa famille par le biais du président de la Fabrique de l'église de Waldighoffen et de son président honoraire.

Nombreux sont ceux qui se souviennent de lui et notamment les anciens servants de messe avec les nombreuses sorties dans les Alpes et à Europa-Park notamment, les messes des familles avec la bénédiction des fruits de la terre et la messe radio diffusée le soir de Noël 1989.

Il laisse à présent la belle crèche de Noël en bois fabriquée par un artisan de Tannenkirch qui embellit le parvis de l'église de Waldighoffen pendant la période de Noël et de nombreux objets liturgiques dont il a fait don à la paroisse de Waldighoffen.

Il faut noter également que l'Abbé François Guy était un talentueux jardinier, ce qui lui a valu de paraître dans le livre des plus talentueux et remarquables jardins de curés ! Que le Seigneur lui accorde la paix et le repos éternel.



Madame Jeanne Muller

nous a quittés le 1er mars 2021 dans sa 102ème année. Elle était la doyenne de notre village.

Elle a eu la joie de fêter ses 100 ans, entourée de sa fille Marie-France et de son gendre Hubert ainsi que de ses petits-enfants.

Nous lui portions une affection bien particulière, elle appartient à l'histoire de Waldighoffen où elle a passé la plus grande partie de sa vie.

Rappelons à notre souvenir son époux Clément qui occupa la fonction d'adjoint sous la mandature de monsieur Gérard Grienberger.



NAISSANCES

15/01/2021	Romane DEVILLERS , fille de Ingrid DEVILLERS
22/01/2021	Laya DE NEEF HOUSSIERE , fille de Jérémy DE NEEF et Blanche HOUSSIERE
08/06/2021	Malo WAGNER , fils de Jean-Bernard WAGNER et Camille SUSSELIN
22/06/2021	Izak WOLFF , fils de Ludovic WOLFF et Mélinda HAMOUDA
02/07/2021	Gabin BRAND , fils de Benoit BRAND et Sophie STOLZ
02/07/2021	Mathis BRAND , fils de Benoit BRAND et Sophie STOLZ
11/07/2021	Shanna PARISIO SSESANGA , fille de Paul SSESANGA et Cécile PARISIO
12/07/2021	Annie MICLO , fille de Jean-Noël MICLO et Audrey RAPP
13/08/2021	Lina BIXEL , fille de Lucas BIXEL et Aurélie HAUSS
14/08/2021	Calixte KOCH , fils de Jean KOCH et Céilia SCHERRER
17/09/2021	Amélia RODRIGUES , fille de Anthony RODRIGUES et Manon SCHMITT
18/09/2021	Juliette LEMALLIER MARCHAL , fille de Maxime LEMALLIER et Aude MARCHAL
29/09/2021	Séréna JAEGLIN WURTZ , fille de Jean-François JAEGLIN et Sandrine WURTZ
02/10/2021	Etienne CISZEK FURLAN , fils de Stéphane CISZEK et Laurence FURLAN
20/10/2021	Maylon LIEBY , fils de Loïc LIEBY et Noémie BRAND
23/10/2021	Myles SHANNON , fils de Matthew SHANNON et Aline FAUSER

MARIAGE

Le 7 octobre 2021 **Philippe DOS SANTOS** et **Ophélie ROUSSEY**

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU 1ER SEMESTRE 2022

JANVIER

01/01/1947	Madame	RESWEBER née BARTHOD-MICHEL Chantal	75 ans
04/01/1930	Madame	HENLIN née WALCH Hélène	92 ans
08/01/1941	Monsieur	SIMON Lothar	81 ans
10/01/1939	Monsieur	EGGENSPIELER André	83 ans
14/01/1933	Madame	WALCH née HEMMERLIN Jacqueline	89 ans
15/01/1931	Madame	GOERIG née LIMACHER Marie	91 ans
15/01/1939	Monsieur	COLLE Marcel	83 ans
20/01/1929	Madame	KRUPA née SAINTVOIRIN Marianne	93 ans
20/01/1934	Madame	GESSER née KUBLER Marthe	88 ans
20/01/1934	Madame	SPARAPAN née BERBETT Marie	88 ans
25/01/1940	Monsieur	EGGENSPIELER Guy	82 ans
28/01/1937	Monsieur	NUSSBAUMER Jean	85 ans

FÉVRIER

02/02/1947	Monsieur	GISSINGER Bernard	75 ans
03/02/1944	Monsieur	HOFF Henri	78 ans
03/02/1941	Madame	WEIGEL née ENDERLIN Hilda	81 ans
06/02/1943	Monsieur	AMSLER Edwin	79 ans
10/02/1944	Monsieur	RIBSTEIN André	78 ans
10/02/1943	Madame	SCHMITT née GRIENENBERGER Christiane	79 ans
10/02/1940	Madame	SCHLICKLIN née SCHILL Eliane	82 ans
12/02/1937	Monsieur	HABER Roger	85 ans
12/02/1945	Monsieur	JERMANN Hubert	77 ans
13/02/1935	Monsieur	GOERIG Gérard	87 ans
14/02/1941	Madame	SPECKLIN née JELSCH Christiane	81 ans
14/02/1945	Monsieur	UEBERSCHLAG Charles	77 ans
15/02/1936	Madame	SCHWOB née BLIND Irène	86 ans
15/02/1942	Monsieur	HEINIS Fernand	80 ans
15/02/1947	Madame	PAROLIN née DORIZON Jeannine	75 ans
21/02/1934	Madame	KARRER née WALBOTT Germaine	88 ans
25/02/1934	Madame	GROSHEITSCH née WIEDER Hélène	88 ans
25/02/1946	Madame	HAMANN née MEISTER Simone	76 ans
27/02/1942	Monsieur	CLO Bernard	80 ans
28/02/1946	Madame	LITSCHIG née SPECKLIN Marie	76 ans
28/02/1945	Monsieur	OBERDORF Charles	77 ans

MARS

03/03/1947	Monsieur	KOLASKY René	75 ans
06/03/1947	Madame	ANDRIS Colette	75 ans
07/03/1941	Monsieur	BOEGLIN Joseph	81 ans
14/03/1932	Madame	BOURGERY née RICHARDSON Shirley	90 ans
14/03/1947	Madame	KUENY Gertrude	75 ans
16/03/1946	Madame	SPRINGINSFELD née RENTZ Régine	76 ans
16/03/1943	Madame	MENDES née MENDES Palmira	79 ans
19/03/1932	Monsieur	MEYER Joseph	90 ans
23/03/1945	Monsieur	RONDAGS Gilles	77 ans
26/03/1942	Madame	KEMPF née GOURBACH Francine	80 ans
26/03/1943	Monsieur	NION Jean-Pierre	79 ans
26/03/1944	Monsieur	ROCHE Gilles	78 ans
28/03/1944	Madame	GAISSER née METZGER Anita	78 ans
28/03/1946	Monsieur	FLEURY Antoine	76 ans
31/03/1935	Madame	BAEURLIN née STOLZ Véronique	87 ans

AVRIL

02/04/1942	Madame	BARON née MEYER Renée	80 ans
02/04/1945	Monsieur	MULLER Bernard	77 ans
04/04/1947	Monsieur	EGGENSPIELER François	75 ans
05/04/1929	Madame	JELSCH née GASSER Hélène	93 ans
06/04/1934	Madame	MINERY née HUSS Annette	88 ans
07/04/1946	Madame	CATHALA née ROY Micheline	76 ans
08/04/1930	Monsieur	MINERY René	92 ans
09/04/1933	Madame	ZELLER née RITTER Mariette	89 ans
11/04/1934	Monsieur	STOECKLIN Charles	88 ans
11/04/1936	Monsieur	SCHILL Henri	86 ans
11/04/1936	Monsieur	GUGEL Roger	86 ans
11/04/1947	Madame	ANCEL née HENRY Christiane	75 ans
12/04/1934	Madame	SCRIMA née MANGIALETTO Nicole	88 ans
14/04/1946	Madame	BURGER née BLEYER Violette	76 ans
19/04/1933	Monsieur	GAISSER Marcel	89 ans
19/04/1946	Monsieur	GRIENENBERGER Etienne	76 ans
19/04/1947	Monsieur	MARK Christian	75 ans
25/04/1947	Monsieur	YURTDAS Talat	75 ans
28/04/1941	Monsieur	BRAND Hubert	81 ans
29/04/1931	Madame	HEBINGER née SCHMIDLIN Marie-Thérèse	91 ans

MAI

06/05/1940	Madame	EGLIN née FLOERCHINGER Monique	82 ans
07/05/1928	Madame	GROSHEITSCH née MEYER Germaine	94 ans
07/05/1946	Madame	LALANDE née MEURIOT Marie	76 ans
07/05/1946	Monsieur	SIBI Jean	76 ans
09/05/1935	Madame	KOCH née STAEMPFLIN Pierrette	87 ans
09/05/1943	Madame	ANDEFINGER née MOSER Marie-Louise	79 ans
09/05/1947	Monsieur	SITTERLE Robert	75 ans
20/05/1940	Madame	GROELL née HAMMER Monique	82 ans

23/05/1942	Monsieur	SPRINGINSFELD Ernest	80 ans
23/05/1944	Madame	HEMMERLIN née LEDY Marie-Claire	78 ans
23/05/1944	Madame	GRIENENBERGER née PETER Paulette	78 ans
23/05/1925	Madame	WELMELINGER née GRENTZINGER Irène	97 ans
26/05/1939	Madame	GAISSER née HERRGOTT Marie-Anne	83 ans
26/05/1936	Monsieur	RESWEBER Roland	86 ans
27/05/1934	Madame	MULLER née ZIMMERMANN Marie-Thérèse	87 ans
28/05/1945	Madame	CRAMOISY née TSCHANN Renée	77 ans
31/05/1942	Monsieur	EGLIN Jean	80 ans

JUIN

01/06/1938	Madame	BURGET née BURGER Marie-Louise	84 ans
05/06/1947	Monsieur	SCHUR Pierrot	75 ans
07/06/1935	Madame	DIETSCHY née REY Marie-Jeanne	87 ans
08/06/1947	Madame	BAPST Alice	75 ans
13/06/1943	Madame	SIMON née WALLISER Monique	79 ans
16/06/1947	Monsieur	EGGENSPIELER Maurice	75 ans
21/06/1932	Madame	WELMELINGER née SCHMITT Suzanne	90 ans
24/06/1938	Madame	CLO née JAUSSAUD Nicole	84 ans
25/06/1937	Madame	GERBER née BRUGGER Agnès	85 ans

JUILLET

01/07/1924	Madame	VALLE née BERTHET Renée	98 ans
30/07/1933	Madame	KIRSCHER née GUTKNECHT Marie	89 ans
03/07/1936	Madame	JACQUEMOND née HAENIG Marie-Claire	86 ans
12/07/1927	Monsieur	DIETSCHY André	95 ans
12/07/1934	Madame	MUNCK née SCHOENIG Marthe	88 ans

JUBILAIRES



Mme. Marthe Zimmermann
85 ans



Mme. Marie-Thérèse Hebinger
90 ans



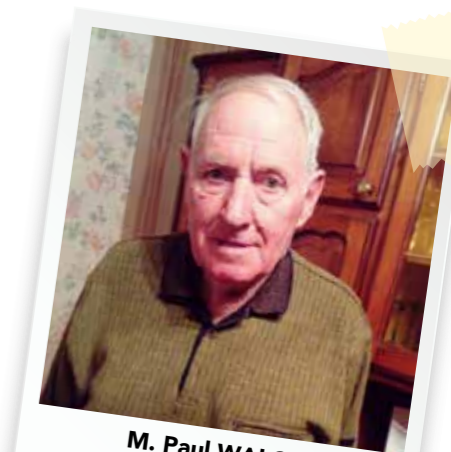
M. Pierre SPARAPAN
90 ans



Mme Marie-Claire
JAQUEMOND
85 ans



M. Pierre PERREY
80 ans



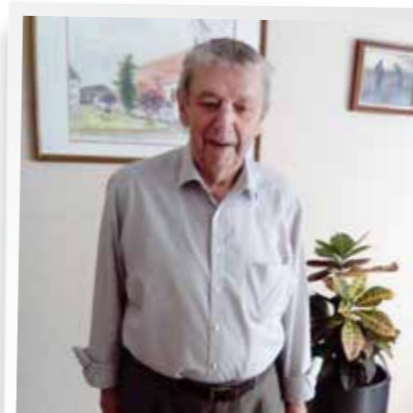
M. Paul WALCH
80 ans



M. Martin JACQUEMOND
80 ans



Mme. Yvonne SCHILL
M. Henri SCHILL
85 ans



M. Albert BURGET
85 ans



Mme Christiane SPECKLIN
80 ans



La municipalité a eu l'honneur de rendre visite à plusieurs habitants de Waldighoffen qui ont fêté leur anniversaire.

La municipalité félicite également les autres jubilaires qui ont fêté leur anniversaire en famille:



Mme. Hilda WEIGEL
80 ans



Mme. Marie-Thérèse ZELLER
95 ans



M. François SCHMITT
80 ans

- | | | |
|--|---------------------------|--------|
| Monsieur | Lothar SIMON | 80 ans |
| Madame | Marie GOERIG | 90 ans |
| Monsieur | Joseph BOEGLIN | 80 ans |
| Monsieur | Roger GUGEL | 85 ans |
| Monsieur | Hubert BRAND | 80 ans |
| Monsieur | Roland RESWEBER | 85 ans |
| Madame | Marguerite GUGEL | 85 ans |
| Monsieur | Walter KOCH | 85 ans |
| Monsieur | Elmar SCHMITT | 85 ans |
| <i>(qui nous a malheureusement quittés le 30 août dernier)</i> | | |
| Madame | Desanka ZDRAVKOVIC | 80 ans |





WALDIGHOFFEN

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Mairie de Waldighoffen

4, place Jeanne d'Arc - 68640 Waldighoffen

Tél : **03.89.25.80.26**

Fax : **03.89.07.71.26**

e-Mail : **mairie.waldighoffen@wanadoo.fr**

site web: **www.waldighoffen.com**

Horaires d'ouverture:

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi :

de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mercredi : **de 10h00 à 12h00**



Suivez-nous sur la page Facebook
Commune de Waldighoffen - Officiel



Suivez-nous sur Instagram
Commune de Waldighoffen